



Date de la séance : 11 mars 2021
Date de la convocation : 03 mars 2021
Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents
ou représentés : 27

République Française
Département de Loire-Atlantique

Procès-verbal Conseil Municipal - Séance du 11 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le onze mars, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle des 3 îles, en vertu des articles L.2121.10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence d'Anthony BERTHELOT, maire.

Membres présents (22) : Anthony BERTHELOT, Laurent DENELE, Christine BARBARIN, Gwenvaël DURET, Stéphane PLAÇAIS, Leila BOUNOUS, Kévin GUEGUEN, Georges DROBYSZ, Fabienne DAVID, Nelly GAUROIS, David THOMAS, Jean-Noël ARNOUX, Amélie RICHARD, Audrey POISSON, Léon DELARCHAND, Serge DAVID, Pascal DUBLINEAU, Michel SOUTADÉ, Dany LEFEBVRE, Hélène WALLYN, Thierry DIQUELOU, Catherine SEGUINEAU (arrivée à 18h40 point 2).

Pouvoirs (5) : Fabienne LEMONNIER à Anthony BERTHELOT, Sophie BIALAIS-FERNAGU à Kévin GUEGUEN, Chantal LAVIS à Christine BARBARIN, Éric MORAZZANI à Laurent DENELE, Jérôme COLLIER à David THOMAS.

Secrétaires de séance : Kévin GUEGUEN et Thierry DIQUELOU.

Table des matières

1 – DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	1
2 – PACTE DE GOUVERNANCE DE NANTES METROPOLE – AVIS DE LA COMMUNE.....	2
3 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 DECEMBRE 2020.....	5
4 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2122.22 DU CGCT.....	5
5 – REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATIONS.....	6
6 – POINT INFORMATION JEUNESSE – CONVENTION - APPROBATION.....	7
7 – RESTAURANT SCOLAIRE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE OU PLUSIEURS CUISINES CENTRALES ET/OU DE GESTION MUTUALISEE DES APPROVISIONNEMENTS. ADHESION A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES. LANCEMENT D'UN MARCHÉ D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES ETUDES PREALABLES D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE DU PROJET.....	8
8 – CENTRE DE SOINS INDRE / SAINT-HERBLAIN – CONVENTION - APPROBATION.....	12
9 – BUDGET PRIMITIF 2021 – RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.....	12
10 – ACTUALISATION DE LA DELIBERATION PORTANT SUR LE REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP).....	17
11 – GESTION ET VENTE DE BIENS MOBILIERES DE LA COLLECTIVITE.....	19
12 – VALIDATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ ELAGAGE DES ARBRES.....	20
13 – VALIDATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ ENTRETIEN DES ESPACES VERTS.....	21
14 – ACQUISITION DE LA PARCELLE AL N°856 – OAP HAUTE-INDRE.....	21
15 – CONVENTION RELATIVE AU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE – APPROBATION.....	22
16 – QUESTIONS CITOYENNES AU CONSEIL MUNICIPAL.....	26

1 – Désignation des secrétaires de séance

Kévin GUEGUEN et Thierry DIQUELOU sont désignés secrétaires de séance.

Pascal DUBLINEAU précise qu'il enregistre la séance de ce jour.

2 – Pacte de gouvernance de Nantes Métropole – Avis de la commune.

Rapporteur : Anthony BERTHELOT, maire

Anthony BERTHELOT « *Nous avons le plaisir d'accueillir Jean-Claude LEMASSON, maire de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, qui est ici au titre de sa vice-présidence à la métropole, en charge des coopérations intercommunales, des contrats de co-développement et de la proximité* ».

Monsieur LEMASSON présente le pacte de gouvernance (cf. annexe).

Par délibération 2020-31 du 17 juillet 2020, le Conseil métropolitain a approuvé le principe de l'élaboration d'un Pacte de gouvernance entre Nantes Métropole et les 24 communes membres, conformément à l'article L.5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales. Ce Pacte doit être adopté dans un délai de 9 mois à compter de l'installation du Conseil, après avis des Conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de Pacte.

Le Pacte de gouvernance de Nantes Métropole s'inscrit dans une démarche globale pour fixer le cadre du mandat : cette démarche s'engage avec le Pacte de gouvernance, puis se poursuivra avec le Pacte métropolitain (qui abordera notamment tous les sujets financiers et le schéma de mutualisation et de coopération), avant de se terminer en juin 2021 avec le Pacte de citoyenneté métropolitaine.

Depuis la charte de fonctionnement réalisée en 2001 lors de la création de la communauté urbaine, aucun document n'a depuis formalisé les relations entre Nantes Métropole et les 24 communes.

La démarche d'élaboration s'est voulue collective avec la constitution d'un groupe de travail représentatif de la diversité des élus siégeant au Conseil métropolitain : Maires, vice-présidents et conseillers métropolitains de toutes tendances. Le Conseil métropolitain du 17 juillet 2020 a ainsi désigné 17 élus pour participer au groupe de travail sur le pacte de gouvernance co-piloté par Fabrice Roussel et Jean-Claude Lemasson. Parmi ces élus figurent 11 maires, qui ont désigné chacun 2 conseillers municipaux et leur Directeur Général des Services respectif pour participer à des groupes de travail dits « miroir ».

Ce Pacte porte l'ambition de clarifier les processus d'élaboration des décisions et d'aller plus loin dans la gouvernance collective et proche des territoires de Nantes Métropole. Pour une gouvernance plus partagée avec les communes, leurs maires et élus municipaux, mais aussi avec les citoyens. Pour une métropole forte qui porte des projets structurants avec la proximité comme méthode.

Le pacte de gouvernance entre les 24 communes et la Métropole s'articule autour de 4 piliers :

- a) Une relation plus proche du territoire.
- b) Une association des Maires plus forte dans la décision, dans la recherche constante d'un dialogue et du consensus.
- c) Une structuration des relations avec les élus municipaux non métropolitains.
- d) Une attention portée au quotidien des usagers et au dialogue citoyen.

a) Une relation plus proche au territoire

Pour mieux prendre en compte les spécificités et les identités des 24 communes, Nantes Métropole réaffirme deux principes fondateurs de 2001 :

- la **subsidiarité**, en renforçant sa territorialisation et en revivifiant les instances territoriales ;
- le fait qu'aucun projet métropolitain ne peut être imposé sur le territoire d'une commune.

Pour garantir la proximité, l'action et l'organisation métropolitaines sont régies par le **principe de subsidiarité** qui vise à mettre en œuvre des politiques publiques au plus proche des habitants et des acteurs du territoire.

La mise en œuvre de ces principes repose à la fois sur des instances de proximité à l'échelle de chaque pôle rassemblant élus métropolitains et élus municipaux et sur une nouvelle contractualisation entre la Métropole et chaque commune.

Ainsi, les commissions locales de pôles sont repositionnées comme le lieu de l'itération entre la métropole et les territoires sur la mise en œuvre des politiques publiques et des projets métropolitains : les vice-présidents, les maires et les adjoints de leur choix y préparent et y déclinent territorialement les décisions.

Les conférences territoriales de pôle réunissent tous les élu·e·s des communes d'un pôle de proximité, pour partager des diagnostics territorialisés, exprimer des besoins et spécificités territoriales et mettre en débat la mise en œuvre territorialisée des politiques publiques et des projets métropolitains.

Les contrats territoriaux : la co-responsabilité de territoires entre la Métropole et les communes est concrétisée par leur contractualisation. Un nouveau cap est franchi dans ce mandat avec la réalisation de contrats territoriaux à l'échelle de chaque pôle de proximité. Les contrats territoriaux sont les feuilles de route élaborées à l'échelle des pôles de proximité. Ils reposent sur un diagnostic partagé avec les élu·e·s des territoires et un dialogue avec les politiques publiques métropolitaines. Ils définissent les enjeux des territoires, prenant en compte leurs spécificités, et se déclinent en plans d'actions à l'échelle du territoire de pôle et de chaque commune.

b) Une association des Maires plus forte dans la décision, dans la recherche constante d'un dialogue et la recherche de consensus

Si l'**exécutif** doit pleinement jouer son rôle et assumer ses responsabilités pour définir les orientations stratégiques, Nantes Métropole souhaite **renforcer la participation des 24 Maires à la dynamique et au fonctionnement de l'intercommunalité**.

Chaque Maire doit pouvoir porter sa vision politique : une vision territoriale, via le prisme de sa commune (tous les maires ayant une délégation territoriale), mais aussi une vision globale sur l'action de Nantes Métropole.

Ce pacte de gouvernance formalise une plus forte synergie entre les Maires et l'exécutif. Le **dialogue renforcé**, et ainsi garanti entre l'exécutif et les Maires, répond à la **volonté de rechercher le plus large consensus**.

Ce travail vice-présidents-Maires s'effectue dans les commissions locales de pôles, dans les comités de pilotage ou réunions de travail dédiées à des sujets spécifiques, ou en conférence des maires où exceptionnellement les vice-présidents pourront y partager un sujet. Certaines politiques publiques, schémas stratégiques ou projets pourront faire l'objet d'un contrat d'association entre les Maires.

c) Une structuration des relations avec les élus municipaux

L'article 8 de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 **améliore l'information des conseillers municipaux non métropolitains**, qui doivent recevoir :

- la copie de la convocation adressée aux conseillers communautaires avant chaque réunion de l'organe délibérant de l'EPCI accompagnée des projets de délibérations ;
- le rapport métropolitain sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, préalable au vote du budget ;
- le rapport d'activité de Nantes Métropole, accompagné du compte administratif ;
- le compte rendu des réunions de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- les avis de la conférence des maires, si celle-ci émet des avis.

Le Pacte de gouvernance poursuit et élargit ce chemin ouvert par la loi qui est celui d'une meilleure association des élus communaux.

Il s'agit d'abord de mettre en place un **partage d'information plus large**, par la création d'un fonds documentaire dédié aux élus municipaux, l'organisation de webinaires thématiques, ou encore la présence de Vice-présidents dans les instances communales à la demande d'un maire.

Pour « faire métropole » avec les élu·e·s communaux, leur **participation sera possible** de diverses façons :

- en conférence territoriale de pôle, pour contribuer par une approche territoriale ;
- en G24 thématiques comprenant les vice-présidents et 24 élus municipaux thématiques, pour contribuer par une approche thématique ;
- ou lors de Conventions rassemblant tous les élus municipaux qui seront organisées en début de mandat puis tous les 2 ans.

d) L'attention quotidienne portée aux usagers et au dialogue citoyen.

Enfin, le Pacte de gouvernance positionne le **citoyen au cœur de l'action de Nantes Métropole**. Nantes Métropole souhaite intégrer le citoyen, l'habitant et l'utilisateur dans un dialogue permanent pour peser sur les visions et politiques publiques déployées sur le territoire métropolitain.

Nantes Métropole reconnaît aux habitants et aux acteurs un rôle dans l'élaboration, la conduite, l'animation et l'évaluation des politiques publiques et des projets et encourage l'expression d'une citoyenneté métropolitaine. Le Pacte de citoyenneté métropolitaine, qui sera adopté en 2021, précisera les contours de cette ambition.

Les 24 Conseils municipaux des communes qui composent Nantes Métropole sont appelés à formuler leur avis sur le Pacte de gouvernance, ci-joint, dans un délai de 2 mois après la transmission du projet par la Métropole. Il est proposé d'émettre un avis favorable sur ce Pacte.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis favorable au Pacte de Gouvernance ci-joint.
- D'autoriser monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Anthony BERTHELOT « Ce pacte est l'émergence d'un travail avec toutes les entités politiques de NM. Ce pacte a vraiment pour ambition d'ouvrir les politiques publiques de la métropole à l'ensemble des communes, c'est une forte volonté d'acculturation. A ce titre je trouve très intéressant les G24 qui ont commencé. A Indre, des élus ont déjà participé à des G24, groupes de 24 élus. En ce qui concerne le pacte de citoyenneté, la première réunion a eu lieu mardi, je fais partie de ce groupe, donc la ville participe à ce pacte, démarche qui est dans la continuité de la campagne que nous avons menée. Il y a d'autres communes aussi qui ont porté fortement les valeurs citoyennes, je pense à La Montagne qui participe aussi à ce pacte de citoyenneté. Il est intéressant de se rencontrer entre communes pour échanger sur ce pacte de citoyenneté ».

Serge DAVID « Bonsoir à tous. Ce pacte est dans la continuité de ce qui était déjà élaboré au précédent mandat, on ne peut donc qu'approuver cette continuité si on veut que le citoyen soit au cœur des projets métropolitains pour faire avancer la métropole. Chaque citoyen doit avoir un moment où il peut s'exprimer, soit dans la majorité, soit dans l'opposition. Aujourd'hui, on voit que les documents fournis à tous les élus vont dans l'avancée du dialogue citoyen. Des décisions ont été prises, les grands débats sur la Loire, et d'autres débats, ce sont des actions fortes qui ont été prises lors du précédent mandat, notamment « ma métropole dans 30 ans » et on est toujours dans ce processus. Comment les actions vont-elles se décliner ? parce que quand j'entends dire qu'on ne peut pas imposer à une commune un projet métropolitain, le développement métropolitain concerne l'ensemble des citoyens de la commune. L'action qui a été engagée doit se poursuivre, enfin à mon avis, ou alors c'est qu'on peut se permettre de reculer sur des projets métropolitains, nous nous interrogeons sur un éventuel retour en arrière. Pour les MOUS, les aménagements notamment des liaisons douces, politiques importantes à mener, urbanisation des communes avec les difficultés, comment cela va se traduire ? Comment les politiques publiques vont s'appliquer sur le territoire ? Quel lien peut avoir l'élu avec le pôle Loire-Chézine, avec la direction, les techniciens et le vice-président qui est là pour favoriser le dialogue avec les élus ?

Thierry DIQUELOU « Dans ce pacte, on voit qu'il y a une volonté affirmée de Nantes Métropole d'ouvrir aux territoires. Les propositions sont ambitieuses notamment en termes de démocratie. Je suis sceptique de faire une grand-messe, de mettre 750 personnes dans une salle et de dire qu'on va débattre. Ecouter la présidente parler pendant trois heures, je ne pense pas que ça soit une avancée ».

Jean-Claude LEMASSON « Merci de la confiance que vous témoignez à travers vos propos. Effectivement, si nous mettons collectivement les moyens qu'il faut au bon endroit pour répondre à ces ambitions, d'abord au niveau des pôles de proximité, bien évidemment il faut prendre aussi en considération notre capacité à faire. Parfois dans l'ambition il y a aussi un peu d'impatience. Il faut qu'on continue à prendre la mesure des décisions et savoir prendre le temps pour prendre la bonne décision et au bon moment, au regard aussi des financements disponibles. Il appartient à nous les 24 maires, dans le pacte financier, de se mettre d'accord sur la répartition, sur ce qui va être décliné sur chaque territoire. Quand je disais tout à l'heure qu'on n'impose pas de projets métropolitains aux communes, mes propos ne touchent pas les politiques publiques proprement dites. Ce qui a été engagé, qui a fait consensus et parfois même l'unanimité dans la grande majorité, il n'y a pas de raison de faire marche-arrière, après c'est plutôt comment les mettre en œuvre et qu'on s'assure de bien les décliner sur les territoires de manière équilibrée et sans discrimination, que ça soit par rapport à la taille des communes par exemple. Quand j'évoquais les projets c'est par exemple le projet qui a été réfléchi et qui pose question au regard du niveau réglementaire ou au regard des évolutions du territoire Je peux prendre pour exemple la contournante d'Orvault, à contrario de la contournante des Sorinières, les deux études ont été menées

en même temps et on arrive au bout de la réflexion et il faut engager ; côté des Sorinières les élus sont toujours ok donc on y va, du côté d'Orvault les élus ne seraient pas ok donc on y va pas.. Il nous faut nous, en tant qu'élus, puisque de mandat en mandat les élus changent ou peuvent changer, cela fait partie de l'héritage, il faut faire avec ce qui a été engagé notamment quand on est arrivé à un point quasiment de non-retour.

Ce pacte est la concrétisation et la mise noir sur blanc d'un certain nombre d'éléments déjà réalisés ou de moyens, de méthodes déjà engagés sur les mandats précédents. Il y a effectivement quelques moyens nouveaux. J'entends bien la notion de grand-messe, c'est à nous de passer outre la notion de grand-messe, 778 personnes dans une salle c'est compliqué, pour autant ce n'est pas inintéressant par thématique d'interpeller la présidente ou ses représentants sur la manière dont est conduite une politique publique sur nos territoires. Rapprocher le conseiller municipal des décisions métropolitaines c'est important pour nous, c'est important aussi pour l'exécutif métropolitain d'entendre la parole des élus.

Concernant les déclinaisons sur le territoire on va les construire au regard des contrats territoriaux, nous allons donc à l'échelle d'un pôle regarder comment on va pouvoir décliner les politiques publiques sur nos territoires, au regard d'un diagnostic qui est en cours de partage aujourd'hui et qui va être dévoilé dans les prochaines semaines à l'ensemble des pôles. Nous allons, avec les maires et élus des thématiques, prendre en considération où on en est des mobilités sur nos territoires, qu'est-ce qu'il faudrait faire pour s'assurer que la trajectoire que l'on prend nous permette d'atteindre les objectifs du plan de déplacement urbain qui a été adopté, cela vaut pour les voitures, les piétons, les vélos. C'est ça notre travail, et ça va être à nous de bien prendre ça en main. La proximité n'avait pas de vice-présidence en tant que telle au mandat dernier, la présidente a souhaité qu'un vice-président soit attaché à la proximité pour ce mandat, j'espère réussir, j'espère avoir les moyens. Nous ferons régulièrement, notamment peut-être en séance de conseil, le point sur l'avancée de ce pacte, savoir si on a bien mis en place l'ensemble des outils qui sont énoncés ».

Anthony BERTHELOT « Je tiens à souligner que monsieur LEMASSON a rencontré les maires bien en amont de ce pacte pour avoir une connaissance des projets des communes, de voir comment les choses peuvent s'intégrer dans un projet métropolitain. Concernant les contrats territoriaux, la ville d'Indre va engager la démarche prochainement avec le pôle, sur le rapport de l'AURAN. Ces contrats, on a quatre mois pour les écrire, cela va être encore une période intense ce qui est déjà le cas depuis juillet. Tous ces pactes forment un bloc en fait et cela se terminera par le pacte financier ».

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 – Émet un avis favorable au Pacte de Gouvernance ci-joint.

Article 2 – Autorise monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Anthony BERTHELOT « Je remercie Jean-Claude LEMASSON pour sa venue, pour le temps consacré pour ces explications. Tu seras toujours le bienvenu à Indre ».

Jean-Claude LEMASSON « merci à toi, merci à vous pour ce débat. Je vous souhaite plein de bonnes choses pour ce mandat ».

Anthony BERTHELOT « je vais raccompagner Jean-Claude, pendant ce temps Laurent DENELE va présenter le point 4 et, si ça ne dérange personne, on verra le point 3 ensuite »..

3 – Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2020

Rapporteur : Anthony BERTHELOT, maire

Aucune remarque. Le procès-verbal du 14 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

4 – Délégations du conseil municipal au maire, conformément à l'article L2122.22 du CGCT.

Rapporteur : Anthony BERTHELOT, maire

Il est précisé que point a été examiné par la commission ressources internes, tranquillité-prévention, vie économique du 17 février 2021.

Objet	Tiers	Montant TTC	Date d'engagement
VEHICULE - MISE EN CONFORMITE DE LA BENNE DU MASTER POUR LE RAMASSAGE DES FEUILLES	MISM	2 556,00	25/11/2020
ECOLES BI - TRAVAUX POUR DESSERT FIBRE OPTIQUE	ZACOM	3 304,87	07/12/2020
ACTION CULTURELLE - IMPRESSION DE 5 X 3000 CARTES FLYERS SAISON CULTUREL ICI OU LA 1ER SEMESTRE 2021	MEDIA GRAPHIC IMPRIMEUR	2 500,00	08/12/2020
ACTION CULTURELLE - CONTRAT DE CESSION BETES DE FOIRE ACOMPTE 2020	ZALEGRIA	6 250,00	10/12/2020
ACTION CULTURELLE - ACCOMPTE CREATION 2020 BAL BASTRINGUE IMPERIAL ORPHEON - GRAND BAL DES COUSINS 13 JUILLET 2021	COMPAGNIE IMPERIAL	4 220,00	10/12/2020
ACTION CULTURELLE - CONCEPTION ET MEDIATION CULTURELLE MASQUES ACOMPTE 2020	LA BRICHE FORAINE	9 110,00	11/12/2020
CADRE DE VIE - SOL FLUENT POUR AIRE DE JEUX HOMOLOGUEE	KABELIS	2 421,24	11/12/2020
RESTAURATION SCOLAIRE - FOUR	EQUIP SERVICE	12 622,80	14/12/2020
URBANISME - CONTRAT MULTISITES - FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE LA FIBRE 2021 8 SITES	CENTRALCOM	6 816,00	14/12/2020
ACTION CULTURELLE - LA GRANDE MASCARADE D'INDRE OCTOBRE 2020 / JUILLET 2021 COORDINATION - ECRITURE INSITU CREATION DE SUPPORT	LA GRIFFE	5 655,00	15/12/2020
ECOLES PEAC - LA GRANDE MASCARADE D'INDRE	LA GRIFFE	3 835,00	15/12/2020
ACTION CULTURELLE - CONCERT A TABLE CLAIRE DITERZI 12 DECEMBRE 2020	JE GARDE LE CHIEN	4 743,00	15/12/2020
PRIMAIRE BI - REPARATION SUR CONDUIT DE CHEMINEE	ATTILA SYSTÈME NANTES OUEST	3 503,18	16/12/2020
MAISON DES ASSOS - REPARATION FUITE SUR TOITURE	ATTILA SYSTÈME NANTES OUEST	2 368,14	16/12/2020
COMPLEXE TABARLY - REPARATION SUR TOITURE	ATTILA SYSTÈME NANTES OUEST	2 537,18	16/12/2020
THEO PAGEOT - REMPLACEMENT DES LUMINAIRES	TESSIER ELECTRICITE	2 633,52	16/12/2020
SALLE JUDO - REMPLACEMENT LUMINAIRES	TESSIER ELECTRICITE	2 053,70	16/12/2020
GYMNASE HI - REMPLACEMENT LUMINAIRES SALLE DE DANSES	TESSIER ELECTRICITE	2 204,68	16/12/2020
BIBLIOTHEQUE - REMPLACEMENT LUMINAIRES	TESSIER ELECTRICITE	3 714,05	16/12/2020
FINANCES - INTERFACE AVEC LE LOGICIEL SAGE + MISE EN ŒUVRE + MAINTENANCE ANNUELLE	TECHNOCART	3 108,00	22/12/2020
CTM - PLAQUES DE POLYCARBONATES POUR REMPLACEMENT VITRAGES	MISM	2 232,60	08/01/2021
ECOLES - TOITS POUR CABANES	MISM	2 736,00	20/01/2021
ECOLES - 5 TABLETTES ET 5 PROGRAMMES DE POINTAGE	TECHNOCART	2 580,00	21/01/2021
INFORMATIQUE - ORDI POUR CCAS ET STAGIAIRE	APS SOLUTIONS INFORMATIQUES	2 289,60	25/01/2021
Recours d'un agent c/ la commune. Défense des intérêts de la commune confiée au cabinet AVOXA. Coût approximatif pour l'étude des requêtes, la rédaction et le dépôt d'un mémoire en défense devant le TA.	AVOXA	1 400,00	04/12/2020
Cimetière - Nouvel emplacement Stèle de la Mémoire n°PS21	Usager	27,75	02/12/2020
Cimetière - Renouvellement case columbarium n°CH9	Usager	394,00	02/12/2020
Cimetière - Renouvellement concession n°2369	Usager	277,00	02/12/2020
Cimetière - Renouvellement concession n°2155	Usager	277,00	02/12/2020
Cimetière - Renouvellement concession n°1818	Usager	277,00	02/12/2020
Cimetière - Renouvellement concession n°2154	Usager	273,00	02/12/2020
Cimetière - Nouvelle Cavurne n°CAV15	Usager	386,00	02/12/2020
Cimetière - Renouvellement concession n°1802	Usager	277,00	02/12/2020

Aucune remarque.

5 – Règlement intérieur du Conseil Municipal – Modifications.

Rapporteur : Anthony BERTHELOT, maire

En application de l'article L.2121.8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a adopté son règlement intérieur par délibération n°2020.66 en date du 14 décembre 2020.

Considérant les observations formulées par la préfecture en date du 19 février 2021, il convient de modifier les articles 2 et 8 du règlement intérieur comme suit (*modifications en rouge*) :

Article 2 – Questions orales :

Article L.2121.19 du CGCT.

Chaque membre du conseil municipal peut déposer une question orale.

Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt communal et métropolitain.

Elles ne donnent lieu à aucun débat, ni vote, sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents. Un droit de réponse bref pourra être accordé par le maire au membre du conseil ayant posé la question.

Le texte des questions orales est adressé au maire **24 heures** au moins avant la séance du conseil municipal et fait l'objet d'un accusé de réception.

Les questions déposées après l'expiration du délai susvisé sont traitées à la séance ultérieure lors de la prochaine réunion du conseil municipal, sans qu'il soit nécessaire de renouveler la procédure de demande.

Lors de cette séance, le maire ou l' élu en charge du dossier répond aux questions posées oralement par chaque conseiller municipal.

Si le nombre, l'importance ou la nature des questions orales le justifient, le maire peut décider de les traiter dans le cadre d'une séance du conseil municipal spécialement organisée à cet effet.

Si l'objet des questions orales le justifie, le maire peut décider de les transmettre pour examen aux commissions permanentes concernées et répondre lors d'un prochain conseil municipal.

Une copie de cette réponse est alors jointe, dans la mesure du possible, au procès-verbal de la réunion au cours de laquelle la question a été posée, sinon au procès-verbal de la séance suivante.

Article 8 – Vœux :

Article L.2121.29 – dernier alinéa - du CGCT.

Le conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Les propositions de vœux devront être transmises au maire, via le Secrétariat Général, au moins 48 heures avant la séance du conseil municipal).

En cas de non-respect du délai de transmission ou s'il estime que le contenu du vœu appelle un approfondissement, le maire peut décider, après en avoir informé le conseiller concerné, de renvoyer l'examen du vœu à la commission compétente ou lors de la séance suivante de l'assemblée délibérante, le vœu sera alors inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Chaque vœu fera l'objet d'une délibération.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les modifications du règlement intérieur telles que présentées ci-dessus.

Serge DAVID « *On posera les questions en dehors de ces 24 heures. Les habitants se posent des questions notamment concernant la présence des gens du voyage sur le parking de la salle, aucune communication comme sur d'autres faits divers du territoire, aucune information ni par la presse ni par la ville* ».

Anthony BERTHELOT « *Pour la bonne tenue de ce conseil municipal, il serait bien que les questions concernent les délibérations, pas des sujets relatifs à la communication, ça je voudrais bien y répondre à un autre moment. Là, nous sommes sur la délibération relative à la modification du règlement intérieur. Si je me souviens bien, lors de l'approbation du règlement intérieur la fois dernière, ce n'est pas sur le délai de 24 h que vous vous êtes opposé, mais sur la réponse. Je veux bien que vous me demandiez des éléments de compréhension sur cette délibération, mais essayez de vous souvenir des choses sur lesquelles vous étiez opposé, c'était sur le droit de réponse et j'ai proposé d'ajouter un temps bref de réponse* ».

Le conseil municipal, à la majorité
Voix contre 2 : Dany LEFEBVRE, Michel SOUTADÉ
Abstentions 3 : Pascal DUBLINEAU, Hélène WALLYN, Serge DAVID

Article unique : Approuve les modifications du règlement intérieur telles que présentées ci-dessus.

6 – Point Information Jeunesse – Convention – Approbation

Rapporteur : Léon DELARCHAND.

L'ACLEEA a mis en place un service Point Information Jeunesse (PIJ) labellisé par le ministère en charge de la jeunesse.

Ce PIJ est un acteur du réseau animé par le Centre Régional de l'Information Jeunesse.

L'accès à l'information est pour le public jeune un élément déterminant et le PIJ actuellement en place et intégré au tiers lieu répond aux attentes des jeunes.

Le PIJ d'Indre a développé une compétence particulière autour de la culture numérique et développe d'autres services comme l'aide à la rédaction de courrier, le baby-sitting...

Depuis 2011, une convention est signée, tous les 3 ans, entre l'Etat l'ACLEEA et la ville d'Indre au titre de ce Point Information Jeunesse.

La dernière convention a été conclue en janvier 2017.

Afin de continuer à œuvrer pour l'accès à l'information des jeunes, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire avec l'ACLEEA, le CRIJ et l'Etat (Ministère de la Ville, de la jeunesse et des Sports) une convention relative au fonctionnement du Point Information Jeunesse d'Indre.

Cette convention reprend les engagements de l'ensemble des partenaires. Il est proposé pour la ville d'Indre un engagement conforme aux termes de la convention de partenariat conclue entre la ville et l'ACLEEA.

Il est précisé que ce point a été présenté en commission Education/Animation de la vie locale du 9 février 2021.

Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention relative au fonctionnement du Point Information Jeunesse d'Indre
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente délibération et, notamment, à signer la convention précitée.

Le conseil municipal à l'unanimité,

Article 1 – Approuve la convention relative au fonctionnement du Point Information Jeunesse d'Indre

Article 2 – Autorise monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente délibération et, notamment, à signer la convention précitée.

7 – Restaurant scolaire – Projet de construction d'une ou plusieurs cuisines centrales et/ou de gestion mutualisée des approvisionnements. Adhésion à la convention de groupement de commandes. Lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études préalables d'opportunité et de faisabilité du projet.

Rapporteur : Anthony BERTHELOT, maire.

Au cœur des questions de santé et de la transition écologique, la restauration scolaire est un enjeu majeur pour nos administrés. A cet effet certaines villes membres de Nantes Métropole ont inscrit, à des degrés divers, cette problématique dans leurs programmes 2020-2026 : confection de repas de qualité, avec des produits locaux, augmentation de la part des produits issus de l'agriculture biologique, gestion durable des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire...

C'est ainsi que des villes du cadran ouest, à savoir les villes de Couëron, Indre, La Chapelle-sur-Erdre, Orvault et Saint-Herblain, partagent des réflexions communes dans un contexte marqué par :

- une évolution des pratiques et des coûts liée à l'application de la loi 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi Egalim (notamment en ce qui concerne la part du bio, des produits de qualité ou durables, du végétarien, la suppression des plastiques...),
- le besoin d'organiser les filières amont d'approvisionnement des matières premières autrement que dans une approche concurrentielle entre les communes.

Il peut être répondu à ces enjeux par la construction et/ou la gestion partagée d'une ou plusieurs cuisines centrales intercommunales qui permettraient de :

- développer les repas confectionnés avec des produits de qualité, des produits issus de l'agriculture biologique et/ou raisonnée, en circuit court,
- rechercher la coopération entre les villes et éviter la concurrence dans l'accès aux matières premières pour confectionner les repas,
- rechercher les économies d'échelle par une mutualisation des moyens,
- bénéficier d'un fonds de concours métropolitain sur l'investissement optimisé.

Le Code de la Commande Publique (articles L2113-6 et 7) donne la possibilité de constituer des groupements de commandes entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant notamment des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Une convention de groupement de commandes est donc proposée afin de permettre la passation et l'exécution d'un marché public de prestations de services commun d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour la réalisation des études préalables d'opportunité et de faisabilité du projet, dans le but d'aider les communes dans leurs décisions relatives notamment à la production de repas de qualité et/ou à la gestion des approvisionnements.

Ce marché est prévu en groupement de commandes entre les villes de Couëron, Indre, La Chapelle-sur-Erdre, Orvault et Saint-Herblain.

Saint-Herblain est désignée coordonnateur du groupement de commandes.

Ce groupement est constitué à compter du caractère exécutoire de la convention jusqu'à l'expiration du marché.

Il s'agira d'un marché public de prestations de services, en groupement de commandes, sous la forme d'une procédure adaptée dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans la convention constitutive du groupement annexée à la présente délibération.

Le montant des dépenses pour la Ville d'Indre est estimé à 1 676 € €. Ce montant correspond au montant estimatif des prestations proratisé sur la base du nombre d'habitants des communes membres du groupement.

Les crédits correspondants sont prévus au budget d'investissement 2031-251- Frais d'études

Il est précisé que ce point a été présenté en commission Education/Animation de la vie locale du 9 février 2021.

Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe d'adhésion de la ville d'Indre au groupement de commandes entre les villes de Couëron, Indre, La Chapelle-sur-Erdre, Orvault et Saint-Herblain, dont Saint-Herblain sera le coordonnateur,
- d'approuver en conséquence les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération en vue du lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études préalables d'opportunité et de faisabilité du projet de construction d'une ou plusieurs cuisines centrales et/ou de gestion mutualisée des approvisionnements,
- d'autoriser le lancement du marché public de prestations de services d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour la réalisation des études préalables d'opportunité et de faisabilité du projet, en groupement de commandes, sous la forme d'une procédure adaptée,
- d'autoriser le coordonnateur du groupement de commandes à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer le marché,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Intervention de Michel SOUTADÉ :

« Mesdames, messieurs, si je prends la parole aujourd'hui cela est suite à mes 34 ans d'expérience dans la restauration collective, vous les élus, vous allez peut-être signer pour un groupement de commandes orchestré par la commune de St Herblain, on vous a proposé plus de bio, des produits locaux, gestion des déchets, des économies, la suppression des plastiques...etc.

Je dois avoir perdu la mémoire, mais si je me souviens un cahier des charges remplissant déjà toutes les propositions du regroupement de commandes, a déjà était mis en place avec le prestataire de service pour la restauration scolaire (Convivio) et en accord avec la commune d'Indre avec l'ancienne majorité, les services de la commune, les directeurs des écoles, l'AcleEa et les parents d'élèves, ce cahier des charges est modifiable selon nos souhaits nous commune d'Indre et non par un groupement de commandes dont nous n'aurions plus la main, car c'est pas avec nos 400 couverts jour que nous allons peser sur les décisions prises par l'éventuel groupement de commandes.

Vous remettez en cause la société Convivio alors que nous sommes en rapport de taille humaine pour notre commune, vous allez virer le chef d'une entreprise privée pour embaucher un chef de la fonction publique pour ouvrir et réchauffer des plats déjà préparés par une usine, alors que la restauration d'aujourd'hui fonctionne bien et un suivi est établi grâce à des commissions de restauration.

Une cuisine centrale pour cuisiner 10000 repas jour avec de la qualité, je m'interroge ?

Finie la cuisine de grand-mère faite sur place avec notre personnel pour nos 400 enfants.

Entre cuire 60 kg de bœuf d'origine France, en faisant bien saisir la viande et les sucs et faire bouillir 1 tonne de bœuf certes d'origine France vous n'allez pas me dire que cela est la même chose.

- *Que faites-vous du rôle social pour le personnel de la restauration communale, la fierté d'avoir ouvert des barquettes en carton recyclable,*
- *Que faites-vous du personnel de l'usine cuisine centrale cassé au bout de 20 ans de travail suite aux charges trop lourdes et à la répétition des gestes.*
- *Que faites-vous des suppressions de poste auprès de nos services.*

- Que faites-vous des commissions de restaurant qui ont été mises en place par l'ancienne majorité qui marche très bien car les décisions étaient prises ensemble ainsi que les modifications des menus.
- Et bien sûr que faites-vous de nos enfants, et oui ils n'auront plus leurs mots à dire et vous vous dites à l'écoute des citoyens avec la mise en place de référent de quartier pour plus de proximité, un droit à la parole par les citoyens en conseil municipal 24 heures à l'avance par peur de face à des questions qui vous mettraient dans l'embarra.

J'ai une question simple à poser à Madame Barbarin, Ajointe à l'éducation, quel est le cout réel d'un repas tout frais confondus de la restauration scolaire pour 2021 par rapport à 2018 avant la venue de la société Convivio ou du moins pour 2021 par rapport aux promesses du groupement de commandes. Mesdames, messieurs les élus, regardez-vous en face et faites le bon choix, pour ma part et pour Indre Avenir nous voterons contre. Merci de votre écoute ».

Anthony BERTHELOT « Je vais demander à Nelly GAUROIS de répondre. Pouvez-vous préciser votre question ? ».

Michel SOUTADÉ « Quel est le coût d'un repas, tous frais confondus, de la restauration scolaire en 2021 par rapport à 2018, mais vous n'aurez peut-être pas la réponse ce soir, néanmoins pour 2021 par rapport au groupement de commandes ? ».

Nelly GAUROIS « Le prix par rapport au groupement de commandes, on ne peut pas le donner car on est sur un pré-diagnostic. L'idée, sur le second semestre 2021, est de voir ce qui est proposé, de voir si ça convient ou non, si ça ne convient pas on n'y va pas. Par rapport au prix, je peux donner 2019, je n'ai pas celui de 2020. Vous voulez le prix de 2019 ? ».

Michel SOUTADÉ « Non on verra par la suite, on attend la réponse. ».

Anthony BERTHELOT « Ce groupement de commandes s'organise avec 4 communes ».

Thierry DIQUELOU « Je ne suis pas opposé à l'étude AMO mais j'émetts un doute sur le fait qu'on fasse une ou plusieurs cuisines centrales. Concernant le groupement d'achats, si toutes les communes se mettent à vouloir faire la même chose, à un moment on aura peut-être quelques difficultés d'approvisionnement. Quelle latitude aura la commune ? »

Anthony BERTHELOT « C'est exactement l'objet de cette convention, d'avoir tous les éléments de compréhension et d'analyses pour savoir demain le choix de la commune au regard de ce qui se passe sur les communes alentours. Aujourd'hui, ce n'est pas une décision qui acte le fait qu'on fasse une cuisine centrale ou qu'on entre dans un groupement de commandes, c'est une étude qui pose les choses pour savoir si demain on pourrait adhérer à un groupement de commandes et si on pourrait adhérer à un système de cuisine centrale. Aujourd'hui il y a une question, qui est la restauration des élèves, posée par la ville de Saint-Herblain qui a sollicité les communes autour, qui dit faisons un bout de chemin ensemble, voyons ce qui est réalisable. A ce titre là on adhère à cette démarche, qui va coûter 1600 € à la ville d'Indre. Au bout de ce chemin fin d'année 2021, un cahier des charges sera établi et c'est là qu'on mettra au vote et à l'échange bien évidemment. L'idée n'est pas de faire sans les indrais, c'est aussi de participer, les choses continuent, il y a la commission de restauration, l'écoute des parents et des enfants se poursuit. Il y a aussi la commission extra-municipale sur le PAT qui a cette information. Les choses sont partagées, elles ne sont pas obscures. C'est la ville d'Indre qui a proposé aux autres communes de scinder la cuisine centrale et le groupement de commande, afin de permettre à une commune si elle le souhaitait de pouvoir adhérer qu'au groupement de commandes, notamment quand on est une petite commune entourée de grosses communes où on voit aujourd'hui que la loi Egalim, et tant mieux, amène à des contraintes alimentaires fortes au niveau du bio et de certains produits ».

Hélène WALLYN « Si l'étude est un préalable à une décision d'adhérer ou non, pourquoi mettre fin au contrat de Convivio dès maintenant ? Il ne serait pas pertinent d'attendre ? ».

Nelly GAUROIS « Le contrat de Convivio était renouvelable deux fois, on aurait pu éventuellement le renouveler une troisième fois jusqu'en juillet 2022. Si le projet de cuisine intercommunale pourrait nous intéresser, on est sur des mises en œuvre à moyen et long termes, soit une mise en place pas avant 2025 ou 2026 ».

Hélène WALLYN « Entre septembre 2021 et 2025 il n'y aura pas de problème d'approvisionnement ? ».

Nelly GAUROIS « *Non il se fera différemment. Vous pouvez regarder la fiche de recrutement du cuisinier municipal, on travaille sur la réflexion de l'approvisionnement comme cela se faisait avant lorsque c'était une cuisine municipale* ».

Dany LEFEBVRE « *Qu'est-ce qui n'allait pas avec Convivio ?* ».

Nelly GAUROIS « *Ça allait bien. L'idée est d'avoir plus de latitude sur l'origine des produits, l'approvisionnement, la qualité, en dehors de la loi Egalim. C'est un engagement politique fort dès le départ* ».

Dany LEFEBVRE « *Indre représente 3,35 % et Saint-Herblain 39,25 %. Indre c'est une toute petite partie* ».

Nelly GAUROIS « *L'idée est d'avoir des produits de saisonnalité locaux. Aujourd'hui 20% de qualité bio sur un périmètre de 30 à 50 kms, l'idée est d'augmenter ce pourcentage* ».

Dany LEFEBVRE « *Je repose ma question. Indre représente une faible partie. Comment s'est fait le partenariat avec les communes pour être sur la même longueur d'ondes et faire, comme l'a dit monsieur le maire, un bout de chemin ?* ».

Anthony BERTHELOT « *Vous demandez les réponses du cahier des charges. La démarche qui est entamée justement est de définir les règles, de voir ce qu'il va se passer et on verra si on y va ou pas, si Indre trouve sa place ou ne la trouve pas. Sur la taille de Indre par rapport aux communes alentours, c'est pareil que les politiques publiques au niveau de la métropole, elles sont autant appliquées à Indre qu'à Saint-Herblain ou ailleurs. On n'est pas sur un mode absolu de concurrence sur ces questions-là, on est sur un mode de coopération. Je vous invite à attendre le cahier des charges, vous demandez des choses mais on n'aura pas les éléments car c'est le but de l'étude* ».

Serge DAVID « *Que reprochez-vous à Convivio ? Pour rappel, la cuisine centrale de Rezé était capable de faire les repas, vu la qualité des repas de la cuisine centrale de Rezé, je pense que c'est pour ça que Saint-Herblain a abandonné, c'est pour ça donc que nous avons opté pour une autre structure. Avec Convivio nous avons des produits de qualité. La ville avait toujours la maîtrise et pouvait augmenter le % du bio. En plus, quand nous avons mis en place la commission menus, Convivio avait indiqué qu'il pouvait fournir du pain bio pour la cantine, et ce sont les parents d'élèves qui ont dit qu'il fallait conserver le pain d'Indre plutôt que le bio. Convivio pouvait faire plus de bio, si vous vouliez 30 % ou 40 % de bio, Convivio pouvait le faire, aucun problème, mais après le tarif n'est pas le même* ».

Anthony BERTHELOT « *Pour la clarté des débats est-ce qu'on peut circonscrire les temps de parole* ».

Serge DAVID « *Aujourd'hui vous lancez un débat sur une cuisine centrale, encore une fois tout ça parce que vous voulez vous séparer de Convivio* ».

Gwenvael DURET « *Repasser sur le service public, c'est effectivement un choix politique de notre part. Vous aviez fait le choix d'un prestataire privé, nous on affirme une politique différente de la vôtre* ».

Serge DAVID « *Vous pensez que le public est mieux que le privé ?* ».

Anthony BERTHELOT « *Les avis ont été entendus, nous allons passer au vote* ».

Le conseil municipal, à la majorité

Voix contre 5 : Dany LEFEBVRE, Michel SOUTADÉ, Pascal DUBLINEAU, Hélène WALLYN, Serge DAVID.

Article 1 – Approuve le principe d'adhésion de la ville d'Indre au groupement de commandes entre les villes de Couëron, Indre, La Chapelle-sur-Erdre, Orvault et Saint-Herblain, dont Saint-Herblain sera le coordonnateur.

Article 2 – Approuve en conséquence les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération en vue du lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études préalables d'opportunité et de faisabilité du projet de construction d'une ou plusieurs cuisines centrales et/ou de gestion mutualisée des approvisionnements.

Article 3 – Autorise le lancement du marché public de prestations de services d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour la réalisation des études préalables d'opportunité et de faisabilité du projet, en groupement de commandes, sous la forme d'une procédure adaptée.

Article 4 – Autorise le coordonnateur du groupement de commandes à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer le marché.

Article 5 – Autorise monsieur le Maire à signer la convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8 – Centre de soins Indre / Saint-Herblain – Convention - Approbation

Rapporteur : Anthony BERTHELOT, maire.

Les Villes d'Indre et de Saint Herblain ont décidé, depuis janvier 2005, de transférer le Centre de soins Indre / St Herblain à l'Association Soins et Santé.

Les modalités de participation financière de la Ville de Saint Herblain aux charges résiduelles supportées par la Ville d'Indre pour le Centre de soins ont été définies par convention. La dernière, en date du 17 février 2017, est arrivée à échéance.

Il convient de reconduire la convention définissant les modalités financières de participation de la Ville de St Herblain aux charges résiduelles supportées par la Ville d'Indre en application d'une répartition en fonction du nombre de patients vus sur chaque commune.

Pour Information : En 2020, la participation financière due par Saint-Herblain à la ville d'Indre, pour l'année de référence 2019 s'élevait à 9 600,99 € pour un total de reste à charge de 23 900.90 €. Soit une répartition des actes à hauteur de 40,17% pour Saint-Herblain et 59.83% pour Indre.

La durée de la convention a été fixée à un an renouvelable par tacite reconduction, sans que sa durée totale n'excède deux années, sauf dénonciation formulée par l'un des contractants trois mois avant sa date d'échéance annuelle.

Il est précisé que ce point a été présenté en commission Solidarité/Citoyenneté du 10 février 2021.

Ceci étant exposé, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la nouvelle convention ci-jointe définissant les modalités de participation de la Ville de Saint Herblain aux charges résiduelles supportées par la Ville d'Indre pour le Centre de soins infirmiers d'Indre / Saint Herblain,
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et, notamment, à signer la convention jointe en annexe.

Le conseil municipal à l'unanimité

Article 1 – Approuve la nouvelle convention ci-jointe définissant les modalités de participation de la Ville de Saint Herblain aux charges résiduelles supportées par la Ville d'Indre pour le Centre de soins infirmiers d'Indre / Saint Herblain,

Article 2 – Autorise monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et, notamment, à signer la convention jointe en annexe.

9 – Budget Primitif 2021 – Rapport et Débat d'Orientations Budgétaires.

Rapporteur : Laurent DENELE, adjoint au maire.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport donne lieu à un Débat sur les Orientations Budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la collectivité.

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la ville. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Ce point a été examiné par la commission ressources internes, tranquillité-prévention, vie économique du 17 février 2021.

Il est proposé au conseil municipal :

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Laurent DENELE « *Je m'adresse aux personnes qui regardent le débat en vidéo, les éléments sont disponibles en cliquant sur le lien juste en-dessous de la vidéo.*

Avant de commencer la présentation, je voulais stipuler que nous avons organisé, j'ai souhaité organiser, à destination de tous les élus majorité et oppositions, une formation sur les finances municipales, elle a eu

lieu, hélas en visio. Cette formation avait pour but de pouvoir s'approprier à minima les finances publiques, les finances municipales et pouvoir avoir un vote éclairé. C'était une volonté de notre part et nous avons pu l'organiser ».

Petit point de rappel sur la procédure budgétaire, on va commencer aujourd'hui par le débat d'orientation budgétaire, premier élément de la procédure. Suivra ensuite, lors du conseil municipal d'avril, le vote du budget et enfin cela se terminera en juin par le vote du compte administratif. Entretiens il pourra y avoir, ce qui s'est déjà passé si vous suivez les conseils, des décisions modificatives si toutefois on avait à faire des évolutions dans le budget pour changer d'affectation certaines écritures comptables ».

Laurent DENELE présente le diaporama.

Anthony BERTHELOT « Merci Laurent, merci pour l'exercice qui n'est pas simple. Le débat est ouvert ».

Pascal DUBLINEAU « Merci pour la présentation. Sur la forme il est vrai que ce n'est pas un exercice facile, mais nous regrettons une nouvelle fois l'absence d'informations notamment les orientations par chapitre des dépenses. Vous nous avez présenté une synthèse mais qui ne nous donne pas d'informations sur ce que cache les histogrammes, nous aurions souhaité avoir quelques éléments de détails avant le DOB pour analyser les éléments. Ce débat, sans ces éléments, n'est pas très productif pour interagir avec les éléments que vous nous présentez, par manque d'éléments de référence. Sur la forme, nous vous avons demandé par écrit monsieur le maire, de nous communiquer avant cette présentation le rapport de l'audit que vous avez confié à la société KPMG sur les finances de la commune ; vous nous avez répondu que ce rapport serait présenté lors du vote du budget en avril. Néanmoins, il aurait été pertinent que les éléments soient transmis avant le débat car c'est quand même un élément de référence sur l'état des finances de la commune. Sur le fond, dans votre présentation vous avez mis en avant que les dépenses supplémentaires étaient dues à la crise sanitaire, je ne mets pas en cause les dépenses ni leur motivation, mais c'est un peu l'arbre qui cache la forêt. Soyons clairs, si les dépenses de fonctionnement explosent ce n'est pas dû à la Covid, mais aux recrutements que vous avez décidés. C'est quand même pour l'instant à peu près plus 100 000 € chaque année. Les recettes sont en baisse, notamment sur les recettes fiscales et des dotations de l'Etat en particulier, on montre une chance de les voir augmenter, stables on l'espère, baisser on ne l'espère pas. Vous nous emmenez sur une pente assez dangereuse. Le résultat de ce que vous présentez aux concitoyens c'est une chute de 14,8 % de notre épargne brute et par le fait, également cité par monsieur DENELE, une réduction de notre capacité d'autofinancement pour les projets et les investissements futurs. Pour terminer, nous vous demandons s'il-vous-plait de tenir compte de nos remarques et commentaires pour la préparation du budget prévisionnel, et en particulier de nous présenter une prospective financière sur la durée totale du mandat, avec les engagements fermes et détaillés sur les dépenses des frais de fonctionnement. Les actions et décisions que vous avez prises à ce jour ne permettront pas à terme le maintien de la santé financière de notre commune ».

Thierry DIQUELOU « Laurent a bien travaillé pour un premier exercice, il est vrai que ce n'est pas facile. Sur le fait de figer les choses pour cette année, on aurait fait la même chose, le temps de s'approprier les dossiers, les chiffres. Sur les propositions d'investissements, certaines peuvent être interrogées, notamment pour les toitures, pourquoi? comment? est-ce qu'il n'y aurait pas la possibilité d'investissements tels que les panneaux photovoltaïques ou autres? Sur les secteurs d'études on verra la traduction après pour la commune ».

Intervention de Georges DROBYSZ :

Cher.e.s collègues,

Il nous est proposé, ce soir, de débattre sur les orientations budgétaires que notre majorité municipale a définies pour l'année 2021. La présentation, très pédagogique, que vient de faire l'adjoint aux finances et au personnel - Laurent DENELE - et nous l'en remercions, traduit clairement la direction vers laquelle nous nous engageons.

Nos orientations tiennent compte d'éléments contextuels majeurs : l'élection d'un nouveau Conseil municipal en juillet dernier et une crise sanitaire inédite qui perdure.

Vous l'aurez compris, à travers cette présentation c'est un budget de transition qui se dessine. Notre élection est synonyme d'un changement de gouvernance de la collectivité. Une gouvernance qui ouvre la parole aux citoyens, qui s'appuie sur les compétences des agents de la ville et qui pose des diagnostics avant d'agir. Pour ce faire, en 2021 nous mettrons pleinement en vie les dispositifs citoyens initiés à l'automne dernier, nous poursuivrons la restructuration et le renforcement des services de la ville, et construirons nos politiques publiques du mandat à partir de données tangibles.

Aussi, nous assumons sans sourciller l'augmentation des charges de personnel. Il n'y a pas de service public sans agents. Nous avons recruté en janvier une directrice de pôle pour le dialogue citoyen, la

culture et la communication, bientôt les effectifs se renforceront par l'arrivée d'un nouvel agent au sein du service solidarité et, avant l'été, d'un cuisinier municipal. Nous respectons ici nos engagements de campagne.

Augmenter certaines dépenses, ne veut pas dire agir sans maîtrise. Un travail pointu a été réalisé avec les services municipaux pour analyser les autres charges de fonctionnement. Ainsi nous prévoyons une augmentation contrôlée de ces dépenses qui seront inférieures à celles proposées au budget 2020.

Cette maîtrise nous permet d'être toujours présents auprès des associations. Depuis un an maintenant, la crise sanitaire altère la réalisation de leurs activités. Néanmoins les impacts sont extrêmement différents d'une association à l'autre. Celles demandant les plus gros budgets ont alors été rencontrées. Grâce à ces échanges, les associations en difficultés ont pu être identifiées, et seront soutenues à la hauteur de leurs besoins. Quant à celles qui ont des ressources propres suffisantes, elles ont accepté, voire même proposé, une baisse de leur subvention pour cette année. Cet élan de solidarité entre associations est à saluer.

La période demeure trouble et cette crise sanitaire oblige chacun à la plus grande modestie. Nul ne peut prétendre savoir quand elle finira et surtout ce qu'il adviendra dans les jours, les semaines ou les mois à venir.

C'est, dès lors, un exercice d'équilibriste qu'il nous faut réaliser : mettre en œuvre un programme politique, se projeter, alors même que la crise sanitaire peut tout stopper brutalement.

Quoi qu'il advienne, nous savons qu'une crise sociale s'est installée et Indre n'est pas épargnée. La précarité grandit sur notre commune. Une enquête du COMPAS de février 2021 dit que : « avec 7% des ménages indrais se plaçant entre le seuil de pauvreté et 200€ au-dessus, avec un taux important de chômage récent (3.9%) et avec 8.9% des actifs en emploi précaire, Indre se situe dans la tranche haute des communes de la métropole dont les revenus des ménages ont subi un effet d'appauvrissement dû à la crise ».

A ceux qui scandent qu'il n'y a pas de pauvres à Indre cette enquête démontre objectivement le contraire.

Notre majorité municipale a inscrit la solidarité comme valeur forte de son mandat. Concrètement, cela veut dire que la subvention au CCAS sera maintenue pour que le niveau de service en 2021 soit au moins égal à celui de 2020 et sera abondée si nécessaire.

Mes cher.e.s collègues, les orientations budgétaires pour 2021 répondent à l'urgence sociale qui grandit et s'appliquent à structurer le mandat pour les années suivantes. Elles soulignent notre engagement envers nos concitoyens dans la gestion de cette crise et posent les fondamentaux de notre programme politique qui s'appuiera sur un service public fort. Je vous remercie ».

Laurent DENELE « Concernant le relevé d'absence d'informations et les orientations par chapitre demandées, ce sont des choses qui seront présentées au budget, c'est compliqué d'aller dans le détail pour le débat d'orientation budgétaire L'audit de KPMG va être présenté à la prochaine commission et au comité technique lundi. Nous avons eu le rapport il n'y a pas longtemps, ce n'est pas ça qui a servi à élaborer le DOB. Sur la chute de 14% d'épargne, il est vrai qu'il y a une chute, mais si vous regardez l'épargne de l'année précédente entre 2019 et 2020 elle était de 80%, c'est logique qu'elle chute, comme je l'expliquais tout à l'heure. Concernant les toitures, je partage ton avis Thierry, c'est une bonne idée et ça va être étudié à travers les diagnostics. Il y a un montant important effectivement, mais c'est tout ça qui va déterminer ce qui devra être fait, comment nous devons agir, pas seulement à l'échelle de ce mandat mais sur 10 ans voire plus ».

Serge DAVID « Vous avez fait un choix politique et vous allez l'assumer, très bien. Vous avez fait le choix en augmentant les dépenses d'autofinancement. Nous n'avons pas du tout le même projet politique, notre objectif était le développement de notre commune, l'amélioration de la qualité de vie sur notre commune. Ce n'est pas votre projet puisque vous avez supprimé certains projets comme la vidéoprotection qui participe aux faits divers sur la commune. On ne vous le reproche pas, c'est votre choix politique, nous verrons bien l'évolution. Vous dites monsieur DENELE que vous rectifierez sans doute dans les années prochaines, et que vous ne savez pas trop où vous allez, peut-être que vous aurez recours avec les départs en retraite à organiser les services différemment, comme nous l'avions fait et que vous aviez largement critiqué, vous dites que vous ne savez pas trop si vous remplacerez les agents. Vous faites ce choix, nous nous voulions améliorer le développement de notre commune. Vous avez découvert aussi qu'il y a des indrais pauvres, il n'y en avait pas avant apparemment, nous n'avons rien fait au niveau du social, espérons que vous ferez mieux que nous ou aussi bien que nous déjà ça serait pas mal. On verra, on analysera les choses et pour analyser les choses il faudra que vous nous donniez les chiffres, le CCAS nous donnera sûrement les résultats. Après, les indrais jugeront et on verra bien ».

Georges DROBYSZ « Indre n'est pas une ville pauvre, j'ai l'impression que c'est ce que vous pensez que nous sommes en train de dire. Nous disons que taux de pauvreté augmente, ce n'est pas en parlant de 2017 ou 2018, il y a une crise sanitaire en ce moment, vous êtes au courant ? vous regardez les chiffres ? Il y a une précarité, et on gère aujourd'hui un budget 2021 dans cette situation. On ne sait pas ce que sera l'avenir. Les indrais nous ont élus sur un programme, on applique notre programme ok ? ».

Anthony BERTHELOT « Merci. Au regard de tous ces échanges, j'entends l'impatience de l'opposition d'arriver déjà au vote du budget parce qu'il y a beaucoup de choses que vous demandez déjà à l'étape du débat d'orientation budgétaire. Je rappelle que nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire qui laissera place à un rapport in-fine et, à l'intérieur de ce débat, il y a des éléments obligatoires comme notamment les taux de fiscalité. D'ailleurs j'en profite pour vous annoncer qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts cette année. Nous sommes vraiment sur les lignes directrices de construction du budget 2021. Ces lignes directrices contrastent par le niveau de ressources potentielles, parce qu'aujourd'hui il nous manque un certain nombre d'éléments, le niveau de ressources potentielles qu'on imagine avoir et qui va définir à l'intérieur les stratégies. Notre stratégie c'est d'augmenter le personnel, notre stratégie c'est de maîtriser pleinement les dépenses courantes et de continuer à soutenir les associations., c'est ça les orientations pour 2021. On fige 2021 dans le temps, 2021 est une année où on pose tout à plat pour pouvoir construire notre mandat et les quatre années à suivre. Aujourd'hui, dans le contexte actuel, moi je tire mon chapeau à la collectivité qui sera en capacité de définir là précisément son plan pluriannuel sur son mandat. Je défie la collectivité qui sera capable de donner les perspectives financières pour le mandat, comme l'a demandé monsieur DUBLINEAU. Il y en a certaines qui sont contraintes, et cela a été dit en présentation, contraintes au pacte de la métropole, 42 % des recettes sont métropolitaines. Je veux bien vous annoncer des sommes comme ça qui seraient plutôt absurdes. Non, nous sommes prudents. Le pacte se négocie cette année, donc on construit un projet, et les perspectives on les construit durant l'année 2021 pour avoir un plan pluriannuel et ses perspectives sur quatre ans. On ne peut pas aujourd'hui engager des choses avec 42 % de recettes qui sont encore en débat ».

Pascal DUBLINEAU « Il y a des perspectives difficiles à faire je le conçois, compte tenu de la situation, mais ce qui n'est pas prévisible peut se prévoir aussi. Les dotations intercommunautaires elles sont stables depuis des années. Donc on peut partir d'une hypothèse ou de deux hypothèses pour essayer de proposer un plan de projection version haute où on imagine que c'est stable et que ça continuera à être stable, et une version basse dans la logique où il y aurait moins de recettes. Au moins donner deux axes, un minima et un maxima, ça permet de nous projeter sur l'avenir, ça nous donne la largeur du couloir si je peux me permettre. C'est normalement quelque chose que vous deviez faire et que vous n'avez pas fait, bien sûr avec toutes les hypothèses avancées ».

Dany LEFEBVRE « J'ai une question pour Georges DROBYSZ, ce que vous avez dit, ce n'est pas vous personnellement, vous avez déjà fait des choses, l'embauche d'un salarié au CCAS, des embauches à long terme notamment pour un cuisinier, Il y a une analyse des besoins sociaux (ABS) en cours, ça veut dire que c'est un diagnostic qui va être posé alors que vous avez anticipé, c'est un peu contradictoire. Là nous sommes bien conscients que nous allons avoir moins de recettes, qu'est-ce qui est envisagé pour justement limiter les dépenses ? ».

Anthony BERTHELOT « Par rapport à l'embauche pour ABS, je l'ai dit plusieurs fois je crois qu'il y a confusion entre la ville et le CCAS, ce sont deux entités totalement différentes et autonomes. L'embauche de l'agent pour le service solidarité, c'est une embauche de la ville, pour les projets politiques que nous allons mener, l'agent aura du temps à la fois sur le CCAS et à la fois sur la ville ; c'est un manque que nous avons identifié pendant la campagne et qu'on vient combler par cette embauche. L'ABS est déconnecté de tout ça, c'est une analyse qui vient identifier les typologies de précarité, de populations, sur la commune et qu'on puisse avoir une réponse, par exemple sur les allocations, qui soit pertinente au regard des populations. Vous faites le lien entre deux choses, même s'il y a des interconnexions évidemment, mais l'un n'est pas la conséquence de l'autre. J'entends souvent cette phrase me dire que nous avons mis la charrue avant les bœufs, pardonnez-moi l'expression, d'embaucher avant d'avoir fait l'ABS, alors que l'ABS et le recrutement sont indépendants ».

Dany LEFEBVRE « Je suis d'accord mais pour Convivio par exemple, vous arrêtez Convivio et pour ensuite faire une étude alors que vous avez déjà arrêté Convivio. En fait c'était juste pour qu'on fasse le lien ».

Anthony BERTHELOT « Pour Convivio, parce que la question elle revient constamment, pendant la campagne on a annoncé que nous allons faire une cuisine locale et revenir à un service public... ».

Dany LEFEBVRE « *Je ne parle pas du service public et du service privé ça n'a rien à voir* ».

Anthony BERTHELOT « *Vous n'allez pas répondre à ma place. Vous posez des questions et vous y répondez, il y a un problème* ».

Dany LEFEBVRE « *Non, ce n'est pas une question, je démontre que finalement on peut considérer qu'il y a une incohérence à partir du moment où je pose un diagnostic mais avant je fais les choses* ».

Anthony BERTHELOT « *Je...* »

Dany LEFEBVRE « *Non je n'ai pas fini. Pour Convivio, vous avez fait le choix d'arrêter, de faire l'analyse et ensuite de choisir ou pas le prestataire* ».

Anthony BERTHELOT « *Vous me coupez la parole quand je répons et en plus vous allez me dire que je ne vous laissez pas finir, c'est incroyable. Pour Convivio, nous avons fait le choix d'arrêter Convivio, ça n'a rien à voir avec l'étude de la restauration scolaire avec les communes alentours puisque, on va l'a dit, c'est une étude qui aura peut-être un résultat en 2026. Dans la campagne, on a annoncé qu'on arrêta la formule avec Convivio pour revenir à une cuisine locale de service public avec un cuisinier embauché par la ville. Là aussi, ce sont des choses indépendantes, elles n'ont pas de lien direct entre elles, demain on peut être sur une cuisine centrale et avoir besoin d'un cuisinier. Vous faites des liens et des raccourcis un peu trop rapides* ».

Serge DAVID « *Vous n'avez pas compris, on laisse tomber, on va s'arrêter là, on ne va pas passer trois heures là-dessus* ».

Anthony BERTHELOT « *Monsieur DAVID, je vous demanderai d'être un peu plus respectueux envers l'assemblée* ».

Serge DAVID « *on tourne en rond, on tourne en rond et...* ».

Anthony BERTHELOT « *je vous demanderai de vous taire, merci. Je laisse la parole à Laurent DENELE pour répondre par rapport aux économies* ».

Serge DAVID « *voilà, voilà* ».

Anthony BERTHELOT « *je vous remercie de vous taire* ».

Laurent DENELE « *Des économies ont déjà été faites, si vous avez regardé les documents. Là où on peut agir sur les dépenses c'est pour les charges à caractère général, le chapitre 11, il y a une baisse par rapport à 2019 de 5,7%, l'année 2019 étant considérée comme une année « normale », nous avons déjà beaucoup travaillé sur les baisses de charges. On a fait le choix d'augmenter les frais de personnel, mais on a aussi fait le choix de baisser les charges à caractère général et les charges de gestion courante chapitre 65 baissent également de 3,5 % par rapport à 2019. Pour les années suivantes, on continuera à travailler notamment pour les recherches de subventions. En matière de recettes, on a fait quelque chose de prudentiel sur ce débat d'orientation budgétaire. On espère pouvoir faire des recettes au-delà de ce qui est indiqué dans ce DOB évidemment, comme l'indiquais monsieur DUBLINEAU tout à l'heure, on est déjà sur des hypothèses basses, on a aussi l'espoir qu'il y ait un autofinancement plus important* ».

Dany LEFEBVRE « *Est-ce qu'il est prévu d'augmenter les taxes ?* ».

Laurent DENELE « *Non, comme on l'a indiqué nous avons une stabilité de la fiscalité, donc on n'augmentera pas les impôts cette année. On ne sait pas ce qu'on va faire ensuite, puisque nous n'aurons que la taxe foncière, donc aujourd'hui je ne peux pas vous répondre* ».

Anthony BERTHELOT « *Je propose que nous passions au vote. Je rappelle que ce n'est pas un vote pour dire je suis d'accord ou pas d'accord sur les orientations budgétaires, c'est un vote qui acte la tenue du débat d'orientation budgétaire* ».

Le conseil municipal, à l'unanimité

Article unique : prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat

10 – Actualisation de la délibération portant sur le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Rapporteur : Laurent DENELE, adjoint au maire.

Par délibération 2018-078 en date du 11 décembre 2018, le conseil municipal a approuvé la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

A cette date, les décrets d'applications pour la fonction publique territoriale n'étaient pas tous parus et de ce fait, le RIFSEEP n'a pu être appliqué à certains cadres d'emplois.

Le décret n°2020-182 du 27 février 2020, publié au journal officiel du 29 février 2020, actualise les équivalences avec la fonction publique de l'Etat des différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale pour la définition des régimes indemnitaire servis aux agents territoriaux et notamment la mise en place du RIFSEEP.

Le décret modifie ainsi le tableau annexé au décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 qui établit les équivalences avec la fonction publique de l'Etat des différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, afin de mettre en œuvre les dispositions relatives au principe de parité en matière indemnitaire. Ainsi, il actualise ce tableau afin qu'il soit cohérent avec les évolutions du cadre statutaire et indemnitaire.

Il procède également à la création d'une deuxième annexe permettant aux cadres d'emplois non encore éligibles au RIFSEEP de pouvoir en bénéficier en se référant provisoirement à des corps équivalents de l'Etat bénéficiant déjà de ce régime indemnitaire.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces nouvelles dispositions et être en conformité avec la réglementation, la collectivité doit prendre une délibération fixant la liste des nouveaux cadres d'emplois éligibles au RIFSEEP.

Le Conseil municipal,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la Fonction Publique d'Etat ;

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2016-1916 du 27 décembre 2016 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°2018-078 du 11 décembre 2018 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, et notamment le paragraphe A – Les bénéficiaires, de l'article 1,

Considérant la nécessité de modifier le paragraphe A – Les bénéficiaires, de l'article 1, de la délibération n°2018-078 du 11 décembre 2018 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel afin d'y intégrer les nouveaux cadres d'emplois éligibles à ce régime indemnitaire.

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES A L'ENSEMBLE DES FILIERES

A. LES BENEFICIAIRES

Le RIFSEEP (IFSE et CIA) est attribué :

- Aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ;
- Aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné et recrutés sur un emploi permanent.

Les agents contractuels de droit privé ne sont pas concernés par le régime indemnitaire.

Le RIFSEEP est applicable aux cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale, sous réserve de la parution des arrêtés ministériels pour les corps correspondants.

Les cadres d'emplois de la collectivité concernés par le RIFSEEP sont :

Filière administrative :

- Les attachés, arrêtés du 3 juin 2015 et du 17 décembre 2015 ;
- Les rédacteurs, arrêtés du 19 mars 2015 et du 17 décembre 2015 ;
- Les adjoints administratifs, arrêtés du 20 mai 2014 et du 18 décembre 2015.

Filière technique :

- Les ingénieurs territoriaux, arrêté du 26 décembre 2017 ;
- Les techniciens territoriaux, arrêté du 7 novembre 2017 ;
- Les agents de maîtrise, arrêtés du 28 avril 2015 et du 16 juin 2017 ;
- Les adjoints techniques, arrêtés du 28 avril 2015 et du 16 juin 2017.

Filière sociale :

- Les assistants socio-éducatifs, arrêtés du 3 juin 2015 et du 17 décembre 2015 ;
- Les ATSEM, arrêtés du 20 mai 2014 et du 18 décembre 2015.

Filière médico-sociale :

- Les éducateurs territoriaux de jeunes enfants, arrêté du 17 décembre 2018 ;
- Les infirmiers territoriaux en soins généraux, arrêté du 23 décembre 2019 ;
- Les auxiliaires de puériculture territoriaux, arrêtés du 20 mai 2014 et du 18 décembre 2015.

Filière culturelle :

- Les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, arrêté du 14 mai 2018 ;
- Les adjoints du patrimoine, arrêtés du 30 décembre 2016.

Filière animation :

- Les animateurs, arrêtés du 19 mars 2015 et du 17 décembre 2015 ;
- Les adjoints d'animation, arrêtés du 20 mai 2014 et du 18 décembre 2015.

Les cadres d'emploi suivant sont exclus du RIFSEEP dans l'attente de la parution d'arrêtés ministériels pour les corps correspondants :

- Les assistants d'enseignement artistique ;

Les agents de la filière police municipale ne sont pas concernés par le RIFSEEP, ils conserveront donc leur régime indemnitaire antérieur.

Ce point a été examiné par la commission ressources internes, tranquillité-prévention, vie économique du 17 février 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'actualisation de la délibération n°2018-078 telle que définie ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l'IFSE et du CIA dans le respect des principes définis par la délibération n°2018-078 modifiée.

Le conseil municipal à l'unanimité

Article 1 – Approuve l’actualisation de la délibération n°2018-078 telle que définie ci-dessus.

Article 2 – Autorise monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de l’IFSE et du CIA dans le respect des principes définis par la délibération n°2018-078 modifiée.

II – Gestion et vente de biens mobiliers de la collectivité.

Rapporteur : Laurent DENELE, adjoint au maire.

A ce jour, la commune est propriétaire de nombreux objets ou matériels vétustes et remplacés, non affectés à un usage public et conservés dans différents lieux de stockage.

Il existe une solution informatique qui permet à la fois d’assurer un suivi du matériel de la collectivité (solution Teno) et de le proposer à la vente via une plateforme de vente aux enchères (Webenchères) spécialisée pour les collectivités territoriales.

Cette double solution permettra à la collectivité d’assurer un meilleur suivi de son matériel et avoir la possibilité de le vendre, aux enchères, en ligne sur internet, au plus offrant, en assurant la transparence et la mise en concurrence des ventes.

Intérêts du Teno	Intérêts de Webenchères
<ul style="list-style-type: none">- Gestion terrain et transparente de tout le matériel de son entrée à sa sortie d’inventaire ;- Localisation géographique du matériel, savoir quel service l’utilise ;- Création d’alertes pour les interventions programmées ;- Historique des opérations effectuées sur le matériel ;- Identification des biens par un QR code ;- Application mobile ;- Planning prêt du matériel.	<ul style="list-style-type: none">- Céder, en toute transparence, des objets dont les services n’ont plus l’utilité ;- Créer de nouvelles recettes avec un patrimoine immobilisé et vétuste ;- Réduire les rebuts : impact sur le développement durable ;- Optimiser les surfaces et/ou volumes de stockage ;- Instaurer un nouveau vecteur de communication avec les habitants ;- Permettre aux collectivités plus modestes de s’équiper.

Le matériel réformé est susceptible de porter sur les familles de produits suivants : matériel d’espaces verts, de cuisine et informatiques, mobiliers administratifs et scolaires, outillages et véhicules. Le matériel n’est jamais livré mais enlevé sur place par l’acquéreur en l’état. Aucun frais de commissionnement n’est à prévoir, la totalité des recettes des ventes aux enchères revient à la collectivité.

Le contrat proposé par la société Bewide prévoit :

- ❖ Un abonnement annuel de 850 € HT reconductible 3 fois.
- ❖ Un accès illimité aux deux plateformes
- ❖ La société assure les démarches administratives (déclaration à la CNIL, dépôt du nom de domaine de la vitrine personnalisée (bannière, mise en page événements...)
- ❖ La société assure la prise en charge de l’hébergement des données, leurs sécurisation, une assistance technique et un accompagnement dans la gestion des ventes.

Ce point a été examiné par la commission ressources internes, tranquillité-prévention, vie économique du 17 février 2021.

Il est proposé au conseil municipal :

- D’adhérer à une plateforme de vente aux enchères pour des biens dont la valeur unitaire est inférieure à 4 600 €.
- D’autoriser le Maire à signer le contrat.
- De dire que le conseil municipal sera informé des ventes réalisées par décisions du maire
- Au-delà de 4 600€, le conseil municipal sera compétent pour décider des conditions de la vente

Pascal DUBLINEAU « *Quelle est la valeur maximale d’immobilisation fiscale des biens ? 4 600 c’est ça ? cette somme a l’air sortie du chapeau* ».

Laurent DENELE « *Je ne sais pas, je vous communiquerai la réponse* ».

Michel SOUTADÉ « Peut-on avoir des exemples de biens de la commune qui pourraient être vendus ? ».

Laurent DENELE « C'est indiqué dans la délibération, le matériel d'espaces verts, de cuisine et informatiques, mobiliers administratifs et scolaires, outillages et véhicules. Aujourd'hui il y a beaucoup de matériels sur la commune qui peuvent être vendus. Cette plateforme va nous permettre de savoir exactement ce que nous avons sur la commune, d'avoir un inventaire, de créer des programmes d'alerte, pour la gestion du matériel c'est vraiment intéressant ».

Anthony BERTHELOT « C'est aussi pour remettre du droit dans le déstockage, par exemple si demain on coupait des arbres on pourrait revendre le bois aux enchères. La vente aux enchères permet l'équité, on ne sera pas juge et partie de la vente ».

Dany LEFEBVRE « Les élus, les associations pourront se connecter ? »

Laurent DENELE « Oui tout à fait. Vous pouvez déjà aller voir la plateforme ».

Le conseil municipal à la majorité

Voix Contre 5 : Serge DAVID, Pascal DUBLINEAU, Michel SOUTADÉ, Dany LEFEBVRE, Hélène WALLYN.

Article 1 – Approuve l'adhésion à une plateforme de vente aux enchères pour des biens dont la valeur unitaire est inférieure à 4 600 €.

Article 2 – Autorise monsieur le Maire à signer le contrat.

Article 3 – Dit que le Conseil Municipal sera informé des ventes réalisées par décisions du Maire.

Article 4 - Au-delà de 4 600€, le conseil municipal sera compétent pour décider des conditions de la vente.

12 – Validation de l'attribution du marché élagage des arbres.

Rapporteur : Kévin GUEGUEN, adjoint au maire.

Vu le code de la commande publique,
Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 13 novembre 2020,
Vu la présentation effectuée en commission Aménagement le 26 novembre 2020

Pour prendre en compte la situation particulière qui nous a touché cette année, ce marché public a été prolongé jusqu'au 11 août 2020 (fin de marché initiale : avril dernier).

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le profil acheteur le 7 juin dernier.

Le marché qui concerne des prestations de taille, abattage et élagage des végétaux, a été lancé sous la forme d'un lot unique.

Sept entreprises, ont remis une offre avant la date limite fixée par le règlement de la consultation, à savoir le 24 juillet 2020 à midi.

Du fait de la valeur du marché (montant supérieur à 90 000€ HT), le code de la commande publique et le règlement interne de la commande publique prévoient une proposition d'attribution par la commission MAPA, puis une validation en conseil Municipal.

La commission MAPA s'est réunie le 13 novembre 2020, en présence du quorum requis. Elle a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise :

- LE LESTIN ELAGAGE, pour un montant global (sur les 3 années) de 131 076€ TTC.

Il vous est aujourd'hui proposé de vous prononcer sur la validation de cette attribution.

Ce point a été examiné par la commission ressources internes, tranquillité-prévention, vie économique du 17 février 2021.

Le conseil municipal à l'unanimité

Article 1 – Valide l'attribution du marché « élagage des arbres » à l'entreprise LE LESTIN ELAGAGE, pour un montant global (sur les 3 années) de 131 076€ TTC.

Article 2 – Autorise monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

13 – Validation de l'attribution du marché entretien des espaces verts.

Rapporteur : Kévin GUEGUEN, adjoint au maire.

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 13 novembre 2020,

Vu la présentation effectuée en commission Aménagement le 26 novembre 2020

Pour prendre en compte la situation particulière qui nous a touché cette année, ce marché public a été prolongé jusqu'au 11 août 2020 (fin de marché initiale : avril dernier).

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le profil acheteur le 7 juin dernier.

Les structures d'insertion n'ayant pas de grand moyen de veille sur les opportunités de marché public, aucune d'entre elle n'y a répondu.

Le marché a donc été publié une seconde fois sur le profil acheteur de la commune le 17 août 2020.

Une seule structure d'insertion a remis une offre avant la date limite fixée par le règlement de la consultation, à savoir le 21 septembre 2020 à midi.

Du fait de la valeur du marché (montant supérieur à 90 000€ HT), le code de la commande publique et le règlement interne de la commande publique prévoient une proposition d'attribution par la commission MAPA, puis une validation en conseil Municipal.

La commission MAPA s'est réunie le 13 novembre 2020, en présence du quorum requis. Elle a décidé d'attribuer le marché réservé à la structure :

- OCEAN, pour un montant global (sur 3 années) de 138 665,76 € TTC.

Il vous est aujourd'hui proposé de vous prononcer sur la validation de cette attribution.

Ce point a été examiné par la commission ressources internes, tranquillité-prévention, vie économique du 17 février 2021.

Le conseil municipal à l'unanimité

Article 1 – Valide l'attribution du marché « entretien des espaces verts » à la structure OCEAN, pour un montant global (sur 3 années) de 138 665,76 € TTC.

Article 2 – Autorise monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

14 – Acquisition de la parcelle AL n°856 – OAP Haute-Indre.

Rapporteur : Gwenvaël DURET, adjoint au maire.

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la commune

Vu l'article L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques qui dispose que les collectivités territoriales acquièrent à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier suivant les règles du droit civile

Vu l'article L1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques relatif à la passation des actes

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions immobilières fixant le seuil de consultation de France Domaine à une valeur vénale de 180 000 euros

Considérant que la commune a été sollicitée par Monsieur Jérôme BORE et Madame Carole LEBRETON, lui proposant l'acquisition de la parcelle AL n° 856, sise 28 rue Joseph Tahet, d'une superficie totale d'environ 191 m², pour un montant de 6 000 €, hors frais de notaire.

Considérant qu'un accord de principe a été trouvé avec lesdits propriétaires, sous réserve d'une acceptation de la délibération du conseil municipal

Considérant que cette parcelle se situe dans la partie sud de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de Haute-Indre et qu'elle représente à ce titre, un intérêt important pour la commune, dans ses objectifs de création/requalification d'une liaison douce d'une part, et de préservation des espaces végétalisés existant d'autre part

Considérant que ce projet d'acquisition a été examiné par la commission urbanisme, travaux, espaces verts du 26 novembre 2020 et du 18 février 2021.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser l'acquisition de la parcelle AL n° 856 sise 28 rue Joseph Tahet, d'une superficie totale d'environ 191 m², appartenant à Monsieur BORE et Madame LEBRETON
- De fixer le prix de cette cession à 6 000 €, hors frais de bornages ou de notaires.
- De dire que les frais afférents à cet achat seront à la charge de la commune.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette acquisition.

Gwenvaël DURET « Pour cette partie Sud, l'équipe commence à réfléchir et à redéfinir les objectifs de l'OAP, définir de quoi avons-nous besoin demain dans ce secteur. On a enclenché un certain nombre d'acquisitions, c'est un secteur qui est important pour l'aménagement. Dans le cadre de ce qui a déjà été présenté, c'est la suite logique, c'est l'opportunité pour cette OAP qui est extrêmement intéressante pour la ville ».

Serge DAVID « Cela a été vu en commission. Nous sommes favorables à la condition qu'on n'y fasse pas n'importe quoi ».

Gwenvaël DURET « Les principes de cette OAP ont déjà été définis pour protéger Indre des promoteurs immobiliers et que les élus puissent définir les constructions. Nous allons renforcer le dialogue citoyen avec la CEM sur la définition de l'avenir de cette zone. Est-ce que cela répond à votre question ? ».

Serge DAVID « Non. Toute la commission était unanime pour dire qu'il fallait garder la coulée verte car il y avait un intérêt particulier ».

Gwenvaël DURET « Rien de ce qui est indiqué dans la délibération proposée ce soir ne va à l'encontre de ce qui a été dit en commission. C'est justement dans le cadre de la préservation de ce cheminement vert que nous déclenchons une acquisition ».

Le conseil municipal à l'unanimité

Article 1 – Autorise l'acquisition de la parcelle AL n° 856 sise 28 rue Joseph Tahet, d'une superficie totale d'environ 191 m², appartenant à Monsieur BORE et Madame LEBRETON.

Article 2 – Fixe le prix de cette cession à 6 000 €, hors frais de bornages ou de notaires.

Article 3 – Dit que les frais afférents à cet achat seront à la charge de la commune.

Article 4 – Autorise monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette acquisition.

15 – Convention relative au Conseil en Energie Partagé – Approbation.

Rapporteur : David THOMAS, conseiller municipal délégué.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 26 juin 2017,

Vu le dispositif de l'ADEME sur la mutualisation de moyens au service de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables,

Vu la présentation effectuée en commission Aménagement le 18 février 2021

Considérant que, dans le cadre du Pacte Métropolitain, la réflexion sur le renforcement des mutualisations et coopérations à l'échelle de la Métropole a permis d'adopter le schéma de mutualisation en Conseil Métropolitain du 15 décembre 2015,

Considérant que, forte de son engagement volontaire dans la transition énergétique et riche de sa démarche concluante sur l'achat d'électricité, la Conférence des Maires du 25 novembre 2016 a convenu d'engager l'analyse de l'opportunité de mutualiser le "Conseil Energie Partagé" dans l'objectif d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine public des communes,

Considérant que ce dispositif national de financement de l'ADEME a fait l'objet d'un travail collaboratif technique au sein du réseau énergie des communes afin de construire une proposition consolidée et opérationnelle,

Considérant que le Conseil en Énergie Partagé (CEP) consiste à partager les compétences d'un technicien énergie spécialisée entre plusieurs communes de moins de 10 000 habitants afin de mettre en place et de pérenniser une gestion économe des bâtiments dans celles-ci,

Considérant que les missions générales du CEP s'articulent autour de 4 volets :

- Bilan énergétique sur 3 ans
- Analyse de bâtiments communaux
- Accompagnement de projets sur le volet énergie
- Animation et sensibilisation

Considérant que l'évaluation du dispositif, menée en 2014, a mis en évidence des gains de 15% d'énergies sans travaux de rénovation importants, soit une baisse sensible de la facture énergétique,

Considérant que le CEP impliquant un partenaire extérieur, l'ADEME, ne rentrera pas dans le cadre de la convention de mutualisation Nantes Métropole – Communes. Pour autant, il est proposé de s'appuyer sur les règles de financement déjà entérinées, soit :

31,6% ADEME,

34,2% Communes,

34,2% Nantes Métropole.

Considérant que, pour la période 2021 - 2022 13 communes de Nantes Métropole ont souhaité bénéficier de ce dispositif,

Considérant, qu'en conséquence, la cotisation annuelle s'élèvera en moyenne à 1 295€ par an, soit environ 33 centimes d'euros sur la base de 3 969 habitants,

Soit pour l'année 2021 une cotisation annuelle à 1 140€, soit environ 29 centimes d'euros sur la base de 3 969 habitants,

Soit pour l'année 2022 une cotisation annuelle à 1 451€, soit environ 37 centimes d'euros sur la base de 3 969 habitants (chiffre à mettre à jour avec la population de référence qui n'est pas encore connue),

Considérant que des conventions spécifiques seront établies :

- entre l'ADEME et Nantes Métropole pour officialiser le lancement du CEP,
- entre les communes et Nantes Métropole pour l'adhésion au CEP - Participation financière à prévoir à partir de l'exercice 2021 pour une durée de 2 ans.

Il vous est aujourd'hui proposé de vous prononcer sur :

- la validation de la convention relative à l'adhésion au Conseil en Énergie Partagé
- l'autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à Monsieur le conseiller délégué à la valorisation du patrimoine et à la transition énergétique à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Thierry DIQUELOU « *On parlait d'économie dans le DOB, s'ils avaient sensibilisé la commune, peut-être qu'on serait raccordé au réseau de chaleur* ».

Anthony BERTHELOT « *Je te laisse répondre David. La question de Thierry c'est le lien entre ce conseiller en énergie et les études que nous allons mener sur la commune* ».

David THOMAS « *Ce conseiller en énergie partage apporte une réflexion sur la consommation d'énergie des bâtiments, la question du réseau de chaleur est plus urbaine. Dans le service qui est proposé il y a un accompagnement par un technicien pour l'amélioration de la performance énergétique, on aura une expertise. Le réseau de chaleur est une compétence de Nantes Métropole avec qui nous sommes en contact* ».

Anthony BERTHELOT « *Nous n'avons pas les moyens internes d'avoir un spécialiste en énergie, c'est une aide apportée aux communes pour les accompagner. Après on fait appel à des prestataires extérieurs pour faire des diagnostics sur les bâtiments ou autres, c'est là que le lien peut se faire* ».

Serge DAVID « *Il y a un an, c'est ce conseiller qui a complété à ma demande le dossier de subvention pour le changement des ouvertures de la mairie, une subvention avait été accordée. La question du réseau de chaleur avait également été évoquée. Pour l'étude nous n'étions pas prioritaires, la priorité était Nantes, D'ailleurs même Couëron, qui est pourtant très proche du réseau de chaleur, n'a pas pu non plus, c'est l'ADEME qui donne son accord. Avec le CEP nous avons fait la demande pour intégrer le réseau de chaleur pour alimenter les bâtiments publics* ».

Anthony BERTHELOT « *Vous refaites l'histoire, ce n'est pas du tout les informations que nous avons eues par les services à la fois de ce conseiller en énergie, à la fois d'IDEX. Il y a des infrastructures qui ont été construites sous votre égide, je pense à Boréale, qui n'a pas non plus été sollicité dès le départ mais qui a été sollicité après mais c'était trop tard puisqu'ils avaient déjà fait leurs achats sur les sources d'énergie du bâtiment. Il n'y a pas eu d'étude sur les consommations énergétiques des bâtiments de la ville qui pourraient être susceptibles de répondre aux attentes de ce réseau de chaleur. Un grand nombre de choses n'a pas été fait en temps donné et qui font qu'on arrive à ce que vous dites, mais ce n'est pas du tout comme vous l'expliquez. Vous expliquez que c'était réservé à des grandes communes et autres. Non ce n'est pas du tout ça, les études n'ont pas été faites à temps, il n'y a pas eu un travail suffisant avec les services en interne puisque vous avez travaillé en binôme avec le conseiller en énergie de NM, ce qui fait qu'on n'est pas arrivé à un résultat d'analyses suffisamment élevé pour savoir si nous étions éligibles ou pas. Je vous rejoins, il y a une complexité sur ce dossier, mais cette complexité se lève avec les études, des sollicitations, des rencontres, des analyses du territoire, ce qui n'a pas été fait* ».

Serge DAVID « *La priorité de ce réseau de chaleur était de partir de l'usine de Couëron pour aller à l'Est de Nantes. Pourquoi Couëron ne l'a pas eu alors qu'il y a un lycée, des écoles, etc. ?* ».

Anthony BERTHELOT « *Nous sommes d'accord sur les objectifs En tout cas vous avez raté le coche au moment où il fallait y aller, il fallait réaliser des études, c'est compliqué, mais vous avez raté le coche. Les sollicitations n'ont pas été faites et aujourd'hui...* ».

Serge DAVID « *Mais vous ne pouvez pas raconter n'importe quoi* ».

Anthony BERTHELOT « *Je ne raconte pas n'importe quoi, je vous raconte le compte-rendu de la réunion avec IDEX* ».

Serge DAVID « *J'y étais à la réunion avec IDEX. La question avait été posée pour la construction de la maison de santé, pour les bâtiments scolaires, pour la mairie et on nous avait dit qu'il y avait plein de facteurs qui faisaient qu'on ne pouvait. En plus, pour Boréale, monsieur Angomard avait même demandé pourquoi ne pas mettre des panneaux photovoltaïques et on nous a répondu c'est le propriétaire qui construit et qui a la décision finale d'accepter ou pas* ».

Anthony BERTHELOT « *Boréale n'a pas été consulté dans les temps et n'aurait donc pas pu répondre à la demande si elle avait été réalisée. C'est réponse nous vient directement du constructeur* ».

Hélène WALLYN « *Dans un souci de transparence, étant salariée d'un distributeur gaz GRDF., je risque de m'abstenir pour ce type de vote. Je me suis rapprochée du service juridique de mon entité qui me conseille de ne pas prendre part au vote* ».

Anthony BERTHELOT « *Je vous remercie pour votre vigilance et votre probité. Il en sera de même pour les votes aux associations, si des élus sont concernés par une association, ils devront se retirer du vote pour cette association* ».

Le conseil municipal à l'**unanimité**
(Hélène WALLYN ne prend pas part au vote)

Article 1 – Valide la convention relative à l'adhésion au Conseil en Énergie Partagé ci-annexée.

Article 2 – Autorise monsieur le Maire ou monsieur le Conseiller Municipal délégué à la valorisation du patrimoine et à la transition énergétique à signer tous actes et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Intervention de Thierry DIQUELOU :

« *Déclaration, coup de gueule plutôt ! Un billet d'humour politique.*

Comment penser, imaginer, demain ouvrir les salles de spectacle, les stades, les bars, les restaurants.

Si aujourd'hui les élus de la République que nous sommes ne peuvent se retrouver, échanger, s'affronter, décider, en se regardant dans les yeux, avant de voter, prendre des décisions qui vont, de fait, impacter la vie de nos concitoyens.

Comment accepter que les libertés chèrement conquises, inscrites dans une constitution, qui nous rassemble, qui nous appelle à vivre ensemble, soit aujourd'hui si profondément et durablement remises en cause fusse-t-elle par le Président de la République.

Comment un virus, peut-il amputer ainsi, depuis une année, nos droits les plus élémentaires.

Confinement Couvre-feu Restriction de sorties Sanctions pécuniaires hors de prix 135€ c'est 13 fois le SMIC horaire Et bien Ausweis à la française si on met le nez dehors.

Mais dans qu'elle démocratie vivons-nous

Les élus que nous sommes ne peuvent se réunir à plus de 6 et même présenter patte blanche après 18 heures.

Comment imaginer pour un citoyen, déjà réticent, globalement, à participer à la vie de la cité.

Que 7 millions d'euros vont être voté, sans qu'un réel débat public contradictoire, en présentiel, avec eux pour témoin direct ne puisse se tenir.

Pourquoi un « huis-clos » synonyme de régime d'exception à bien des égards.

Aujourd'hui, pendant que nous échangeons, sous contrôle sanitaire, à des milliers de kilomètres, un peuple « Birmans »

Au péril de leur vie

Face aux balles des militaires manifestent, (juste dirai je) pour vivre dans une démocratie

Dans notre pays, launte est remplacée par le virus et ses variants et ceux-ci, aujourd'hui, servent à prétexte à tout justifier.

L'expression populaire est étouffée :

Les associations sont muettes

Les syndicats ne peuvent jouer leur rôle et mobiliser

Les sportifs sont renfermés (sauf ceux qui rapportent au grand capital)

La culture est muselée

La création sous cloche

Nos anciens privés de sorties, de visites et qui meurt seuls

La jeunesse spoliée de vie de jeune.

Manger seul dans son bureau, un sandwich dans son carton sur les chantiers.

Vous connaissez ça comme moi

Je n'en rajoute pas

Cela n'empêche pas, dans le même temps, le pouvoir, lui, d'en faire de la politique :

Projet de réduction des droits des chômeurs

Tentative de réformer les modalités du scrutin présidentiel.

La loi sur la sécurité intérieure

Celle sur le climat

Ou encore le démantèlement de l'EDF.

Pour ne citer que ceux-ci et devant lesquels le peuple n'a pas droit de réagir, ni d'agir en masse.

Loin de moi, l'idée de minimiser cette pandémie.

Je n'ai jamais imaginé que ce n'était qu'une petite grippette.

Mais nous sommes aujourd'hui loin d'une réponse sanitaire nécessaire.

Une dérive inquiétante s'installe et va perdurer si nous n'y prenons garde.

Pour ma part, comme je l'ai dit en commission, j'appelle les conseils municipaux, leurs élus, à une grève civile de leur mandat.

Comment parler d'un avril qui va chanter, quand un 11 mai nous en sommes encore à travailler sous couveuse.

Pour ce qui me concerne, après en avoir informé le Maire et le élu, je ne participe, ni ne participerai à un travail politique en vidéo.

Aujourd'hui où sont nos concitoyens ?

Devant leurs écrans une sorte de télé-réalité, ou nous allons débattre de leur argent et de comment nous voulons l'utiliser.

Je vous la demande :

Est-ce que cela fait « sens » à une démocratie qui nous a fait nous engager en politique ?

Je le sais, ici, vous êtes nombreuses et nombreux à vous retrouver dans mes propos.

Je n'ai, fort heureusement pas, le monopole de l'indignation.

C'est dans cet esprit, et je terminerai là-dessus, que je vous invite à vous joindre à l'idée de faire connaître à Mr le Préfet notre inquiétude, notre exaspération devant les restrictions de libertés pour nous comme pour nos concitoyens. Merci ».

Anthony BERTHELOT « *Par rapport au vote du budget, je comprends qu'un vote du budget avec des grosses sommes sans public réel interroge, aussi j'ai une proposition à faire au conseil municipal. Ce qui interdit le public aujourd'hui c'est le couvre-feu, je propose donc de décaler la séance prévue le jeudi 8 avril à 18h30 au samedi 10 avril matin afin de permettre au public d'être présent, sur inscription et dans le respect des gestes sanitaires. Est-ce que cette proposition vous convient ?* ».

Serge DAVID « *moi non* ».

Dany LEFEBVRE « *on peut en discuter* ».

Anthony BERTHELOT « *Je vous laisse le temps de la réflexion, il y a une proposition qui est faite pour que le public puisse assister à la séance, j'attendrai la réponse des groupes* ».

16 – Questions citoyennes au conseil municipal.

Question de monsieur François GRUDET :

J'aimerais connaître la position de la municipalité concernant la 5G, l'installation des compteurs Linky sur la commune.

Réponse de monsieur le maire :

L'installation des compteurs Linky et de la 5G ne sont pas de la compétence de la collectivité. C'est une compétence de l'état et non des communes. A ce titre elles n'ont pas le pouvoir d'interdire ou d'autoriser l'installation de compteurs ou d'antennes.

Néanmoins ces sujets questionnent, tant sur leurs impacts sanitaires que sur le modèle de société que nous désirons.

Au niveau sanitaire, que savons-nous ? Pour les compteurs Linky un rapport de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) de juin 2017 confirme les résultats du 1^{er} rapport de 2015 en précisant que : « Les campagnes de mesure ont mis en évidence des niveaux d'exposition au champ électromagnétique très faibles, comparables à ceux émis par les dispositifs électriques ou électroniques domestiques (lampes fluo-compactes, chargeurs d'appareils multimédia, écrans, tables à induction, etc.). ».

Pour le déploiement de la 5G ce rapport est attendu cette année.

Sur le modèle de société maintenant. Au sein de de notre majorité nous ne sommes pas convaincus que les compteurs Linky et la 5G déployés massivement soient un progrès. Néanmoins, comme je l'ai dit, nous n'avons pas de compétences à intervenir sinon informer et mobiliser le citoyen.

C'est pour cela qu'une page du site de la ville est dédiée au sujet Linky avec des liens vers des associations de consommateurs. Pour la 5G un moratoire a été demandé par la ville de Nantes aux opérateurs pour laisser le temps d'installer un débat citoyen. Démarche à laquelle la ville d'Indre s'est associée. Une conférence apprenante a d'ailleurs eu lieu mardi soir.

Question de madame Elodie DAVID :

Ma fille étant en primaire dans la magnifique petite école de Sainte Anne, j'aimerais connaître les raisons pour lesquelles il vous est autorisé d'organiser du cirque ambulant dans les rues de la commune, des regroupements de ramassage de déchets etc....mais pas le carnaval des enfants sachant qu'ils n'ont déjà plus trop de distraction possible actuellement ?.

Réponse de monsieur le maire :

En toute logique les questions citoyennes sont réservées aux habitants de la commune. Je fais donc ici une exception pour y répondre puisque Madame David n'habite pas Indre.

Serge DAVID « L'école Sainte-Anne ça n'est pas Indre ? ».

Anthony BERTHELOT « La personne qui pose la question n'est pas indraise ».

Serge DAVID « Elle est commerçante à Indre. Ça vous dérange ? oui ça vous dérange sûrement ».

Anthony BERTHELOT « La question fait référence à plusieurs événements qui ont des natures totalement différentes.

Pour la présence d'artistes de cirque dans la rue. Cela concerne une troupe qui était en résidence à Indre, salle des 3 îles. Pour des raisons sanitaires, les représentations ont dû être annulées. Ils ont néanmoins pu donner quelques représentations dans les écoles (autorisé par le règlement sanitaire). En parallèle ils ont eu à réaliser un film pour honorer la commande faite par les financeurs. C'est à ce titre qu'ils sont allés dans les rues se filmer lors des impromptus en tant que professionnels et sans communication pour éviter les rassemblements massifs.

Pour le ramassage des déchets : la collecte s'organise dans le cadre des règles sanitaires c'est-à-dire par groupe de 6 maximum dans Indre. Pour s'assurer d'une bonne répartition des personnes, une inscription préalable est demandée.

Pour le carnaval des enfants auquel vous faites référence. J'ai invité, comme il se doit, la directrice de l'école Sainte Anne a demandé une autorisation à la préfecture. Car seule la préfecture a compétence pour autoriser ou non ces événements.

« Les manifestations sur la voie publique doivent être préalablement déclarées auprès du préfet ou du sous-préfet d'arrondissement au moins trois jours francs* et au plus quinze jours avant la date de leur tenue. La déclaration de manifestation mentionne les but, lieu, date, heures de début et de fin, l'itinéraire éventuel de la manifestation, dans la mesure du possible une estimation du nombre de personnes appelées à se rassembler, mais aussi les noms, prénoms, et domicile des organisateurs (avec mention des numéros de portables, fax et/ou mél). »

Je regrette moi aussi que celui-ci n'ait pas pu avoir lieu.

Questions de monsieur Erwan CARON :

« Suite à la tentative de cambriolage qui a eu lieu mardi matin à 2h45 chez moi dans mon commerce Le Chalet 11 quai Bernard à Indre (et ce pour la 3ème fois sachant que les deux premières ont abouti), je souhaitais savoir ce que Monsieur Berthelot pensait faire contre les incivilités qui grandissent et perdurent sur la commune ? J'aimerais connaître les raisons précises pour lesquelles il a décidé d'annuler le projet de vidéo protection et quel sera le coût pour les citoyens d'une telle annulation ? Par quoi pense-t-il remplacer cela pour sécuriser la commune et les citoyens qui saturent de retrouver leurs voitures fracturées le matin au réveil ? Je regarderais donc le conseil municipal afin d'obtenir des réponses à mes questions ».

Réponse de Stéphane PLAÇAIS :

La question posée annonce une augmentation des incivilités, il me semble utile de rétablir certaines vérités.

Au regard des chiffres communiqués par la gendarmerie, les incivilités ne grandissent pas depuis plusieurs années. Mais il est vrai qu'elles se produisent souvent de manières groupées, et peuvent alors donner le sentiment d'une augmentation.

La ville déploie toujours autant de moyens qu'au mandat précédent pour les combattre. En tant qu'adjoint dédié à la tranquillité, je travaille en étroite collaboration avec le maire, le policier municipal et la gendarmerie.

Evidemment, nous déplorons toutes formes d'incivilités et plus particulièrement les cambriolages et le vandalisme sur plusieurs voitures subit à la fin de l'année dernière.

Le choix de ne pas installer de caméra de vidéo sur notre commune est simplement motivé par le peu d'efficacité par rapport au coût engendré pour la collectivité. Quant au coup, la procédure de résiliation du marché n'est pas encore finalisée.

Serge DAVID « Ah bon ? ».

Question de monsieur CLEARC'H Yannick :

Observant que le logo de la ville perd toute lisibilité dès lors qu'il est apposé sur un pavillon (ce qui est normal car ce n'est pas la destinée d'un logo que d'être en mouvement), je propose que la commune se dote, de façon complémentaire, d'un authentique drapeau. Qui contribuerait au rayonnement d'Indre et à son affirmation comme cité de caractère tout en favorisant le sentiment d'appartenance des Indrais des 3 îles à notre belle commune. L'initiative pourrait être l'occasion d'un concours proposé à tous les Indrais, comme a pu le faire la ville de Château-Thierry par exemple en 2019 <https://abonne.lunion.fr/id66467/article/2019-05-21/chateau-thierry-fleurs-de-lys-chateau-medieval-et-champagne-sur-le-drapeau-de-la>. Pour une saine émulation entre toutes les générations (les enfants peuvent y participer), et une dynamique d'autant plus vertueuse qu'elle ne revêt aucun caractère politique. Bref, que du positif ! Je me tiens à votre disposition pour envisager, avec vous les contours d'un tel projet.

Réponse de monsieur le maire :

Je ne suis pas contre l'idée de réfléchir à un drapeau aux couleurs indraïses. Cette proposition sera soumise à la commission municipales solidarité et citoyenneté.

Questions de monsieur Sylvain DALLERAC :

« Ces dernières années nous avons vu les espaces dédiés aux loisirs et à la jeunesse se réduire sur notre commune : - réduction de l'espace vert dédié à l'Acleea pour la construction d'un collectif
- réduction de l'espace de la cour de l'école primaire pour la construction d'un collectif et d'un parking attenant
- Suppression d'un court de tennis

- Suppression d'une salle de sport

Ma question est la suivante : Quels sont vos projets concernant la création d'espace de loisirs sportifs ou récréatifs au sein de notre commune?

Peut-on disposer d'un planning de mise en œuvre?

Où en est-on du projet d'implantation d'un skate-park sur notre commune? ».

Réponse de monsieur le maire :

Le projet d'un Skate parc qui a presque 10 ans va devenir réalité cette année. Un budget de 180000 euros lui sera dédié. Après échange avec le concepteur nous avons convenu d'un lieu plus approprié qu'initialement pour cet équipement. Il verra le jour devant la salle des 3 îles. En termes de phasage le planning est en cours de construction et bien évidemment les futurs utilisateurs seront invités à participer.

Nous réfléchissons, par ailleurs, à un accès plus libre des Indrais au terrain de football municipal, on réfléchit aussi aux conséquences que cela peut générer et aux contrôles des éventuelles dégradations qu'il pourrait y avoir.

Questions de madame RICHARD Monique :

« - Un projet de logements est prévu par Arcelor Mittal sur le secteur de l'éco-pâturage. Comment avance ce projet ?

- Logements pour les seniors, quels sont les projets aujourd'hui ?

- Quel est le prix d'un repas à la cantine scolaire ? Le coût des denrées alimentaires et frais divers.

Comme le sujet de la cantine est à l'ordre du jour, la réponse sera peut-être déjà donnée ! »

Réponse de Gwenvaël DURET :

Pour le moment le projet d'Arcelor Mittal en est seulement à une phase d'intention. C'est-à-dire que l'entreprise a exprimé leur souhait de vendre cette parcelle pour une urbanisation. Néanmoins aucune rencontre avec la métropole, la ville et l'entreprise n'a encore eu lieu.

Pour le logement des seniors, nous n'avons pas encore avancé sur cette thématique. Néanmoins, nous gardons sous le coude des expérimentations à imaginer dans les prochaines opérations telles que le terrain d'Arcelor ou bien l'OAP de Haute-Indre.

Serge DAVID « Sur le projet d'urbanisation d'Arcelor Mittal, nous avons rencontré le directeur du patrimoine européen d'Arcelor Mittal et il a rencontré aussi le service urbanisme de Nantes Métropole., différents promoteurs et l'aménagement LOD ».

Réponse de Nelly GAUROIS :

Le coût réel d'un repas est de 7.06 € (denrées + personnel municipal) hors services de l'Acleea.

La participation de la ville évolue en fonction du quotient familial des familles et varie entre 96 cts et 7.06€ par repas. En moyenne, la participation de la ville est de 3.46€

Il est rappelé que cette participation s'entend en dehors de la subvention versée à l'ACLEEA pour la surveillance des enfants.

Questions de monsieur RENOUX Maxime :

« Pouvez-vous nous donner des éléments chiffrés (nombres, type) sur ce qui a déjà été fait en terme de plantation d'arbre fruitiers, et éventuellement ce qu'il reste à faire ? Pour l'instant je n'ai vu que quelques arbres à côté des jardins partagés de Basse Indre, mais je n'ai peut-être pas tout vu. J'imaginai quelque chose de plus grande ampleur.

Nos quais sont souillés d'emballage après les marchés dominical. Avez-vous des pistes de réflexions pour éviter ceci ? ».

Réponse de Fabienne DAVID :

A l'heure actuelle 3 arbres ont été plantés près des jardins familiaux. Nous n'avons pas souhaité aller plus loin car en parallèle la Commission extramunicipale espaces verts/espaces naturels a été créée. C'est au sein de cette CEM que le plan d'arborisation de la commune va être construit pour le soumettre ensuite au conseil municipal.

Réponse de Georges DROBYSZ :

Pour le marché, la question des déchets est un problème. On y réfléchit, il faut l'adhésion des commerçants. On travaille avec la commission paritaire, chaque catégorie de commerçants est

représentée dans cette commission. Les prochaines élections auront lieu dimanche et la réunion de la commission paritaire quinze jours après.

Réponse de monsieur le maire :

Ce problème a été abordé auprès des services métropolitains. Courant avril, une cartographie des déchets va être réalisée, elle permettra d'adapter les solutions au type de déchets recensés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h40.

Procès-verbal publié conformément
aux articles L2121.25 et R2121.11 du CGCT.